7JOURS

PETITES AFFICHES DE BRETAGNE

N°5156

17 décembre 2022
Prix : 1,80 €
7jours.fr

FORSTYLE HÔTELS COLLECTION MISE SUR LE BIEN-ÊTRE

CANCALE
Des huîtres pour les fêtes

EMBLÈMES RELIGIEUX DE NOËL
Que dit la loi ?

Cécile **Geffroy**
directrice générale

Hervé **Duperret**
directeur adjoint

© Studio Carlito

LAMIFILM, votre partenaire régional pour la réalisation de toutes vos campagnes de conquête et de fidélisation

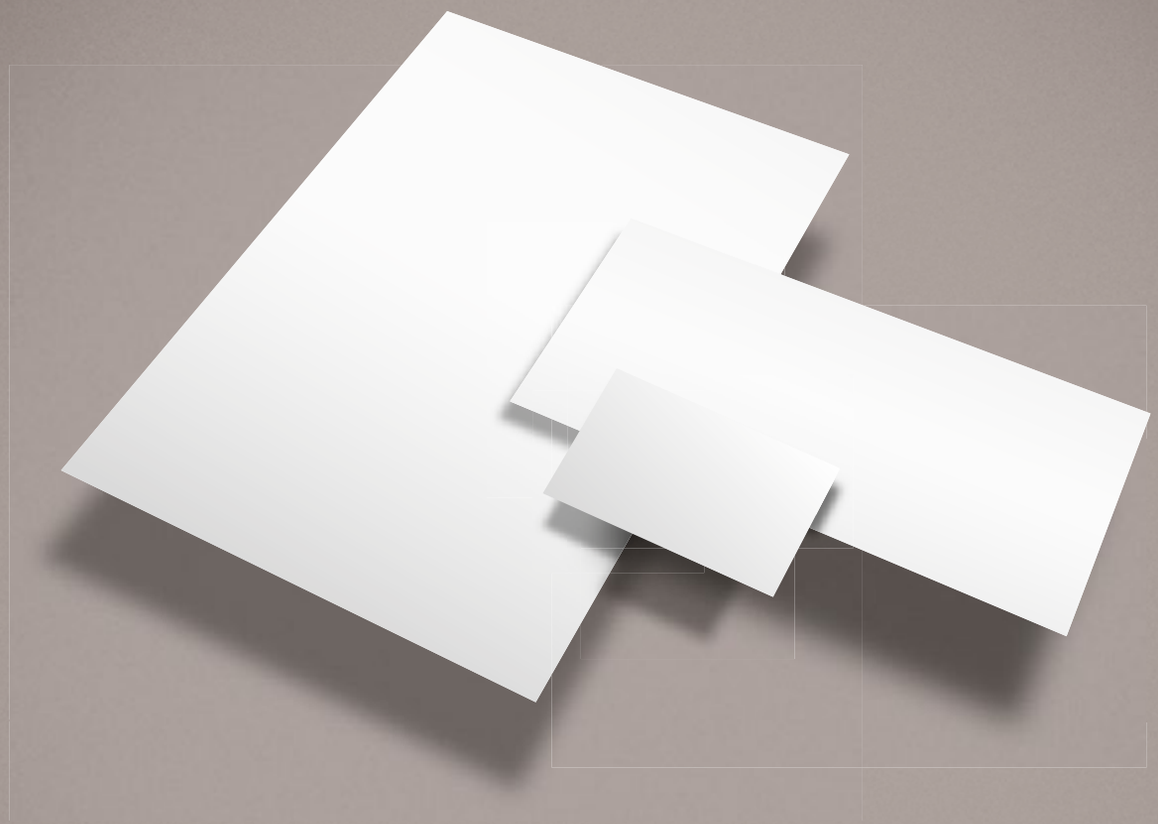

LAMIFILM

MARKETING DIRECT & EDITIQUE

« Notre point fort, le ciblage marketing.
Parlez-nous de votre projet, nous connaissons vos prospects... »

CONCEPTION GRAPHIQUE // VŒUX // EVÈNEMENTIEL
LOCATION ET GESTION DE FICHIERS // CIBLAGE DE PROSPECT
MISE SOUS ENVELOPPE // MISE SOUS FILM // ADRESSAGE // PERSONNALISATION // COLISAGE

www.lamifilm.com
Tél. 02 99 66 57 11

©Studio Carlito

SOMMAIRE

7 JOURS
Les petites affiches de Bretagne,
N° **5156**
ÉDITÉ PAR « 7 Jours »
SAS au capital de 54 000 €
SIÈGE SOCIAL :
1 rue la Chalotais, 35000 RENNES
TÉL. 02 99 79 39 09 - www.7jours.fr
E-MAILS : contact@7jours.fr
redaction@7jours.fr
ADRESSE POSTALE : BP 8033
35103 RENNES Cedex 3.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Guillaume LALAU
DIRECTRICE :
Nadine RAFFIN
RÉDACTRICE EN CHEF :
Laora MAUDIEU
RÉDACTION :
Karine BARBÉ
Djamel BENTALEB
Suzanne BRUNEAU
DIRECTION ARTISTIQUE :
David PEYS
MAQUETTISTE :
Steven ISRAEL
RESPONSABLE ANNONCES LÉGALES :
Nadine RAFFIN
PUBLICITÉ :
Nadine RAFFIN
ABONNEMENTS & ANNONCES LÉGALES :
Angélique AUBRY - Gwenaëlle MOURIÉRE
annoncelegale@7jours.fr
PRÉSIDENT HONORAIRE :
Jean-Jacques BRÉE

N° CPPAP 0226 I 83943
ISSN 2025-6078
RCS Rennes 589 200 344
IMPRESSION :
Corlet Roto 53300 Ambrières-Les-Vallées
Dépôt légal à parution
HEBDOMADAIRE : Parution le samedi
PRIX DE VENTE UNITAIRE : 1,80 €
ABONNEMENT 1 AN : 55 €
(TVA incluse) : couplage journal + site internet.
Membre de RésoHebdoEco.

Certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.
PEFC 10-31-1510
pefc-france.org

Actualité p/04
- Assises des Commissaires aux comptes
- Carnets
- Le foncier en pays de Lorient

Économie p/10
- Brèves
- Les Huîtres de Cancale
- Pic d'activité de la livraison de cadeaux
- 400 sociétaires pour financer le projet Windcoop
- Prix Madame Artisanat
- Bâtiment : L'entreprise Bilheude

Expertise p/18
- Noël et les emblèmes religieux, par Me Thomas Manhès

Focus p/22
- Rencontre avec Cécile Geffroy, directrice générale de Forstyle Hôtels Collection et Hervé Duperret, directeur adjoint

Art de vivre p/28
- Festival Vive la Magie

Annonces légales p/33

© Léonard de Serres

Audit extra-financier

Les CAC prêts à relever le défi!

Les 33es Assises Nationales des Commissaires aux Comptes se sont tenues les 8 et 9 décembre à **Rennes**. À cette occasion, le garde des Sceaux, Éric Dupond-Moretti, est venu à la rencontre de la profession. Les auditeurs devraient être dispensés de l'accréditation Cofrac à ce jour exigée pour établir des rapports de durabilité.

Par Suzanne Bruneau

L'édition 2022 des Assises des Commissaires aux Comptes (CAC) sur le thème *« Audit et durabilité : une question de confiance »* a rassemblé plus de 1100 inscrits au Couvent des Jacobins, à Rennes. *« Un record historique »* selon Kristell Dicharry, présidente de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes (CRCC) Ouest-Atlantique. La présence d'Éric Dupond-Moretti, ministre de tutelle des CAC, n'était pas étrangère à cette mobilisation.

Le rôle des CAC dans la mise en œuvre de la CSRD

Lors de son discours, le ministre de la Justice a affirmé sa volonté de faciliter l'accès des CAC aux missions de reporting de durabilité des entreprises, dont les exigences vont être modifiées par la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD). Pour le ministre, la CSRD est *« une des réussites de la présidence française du conseil de l'Union européenne »* et *« va considérablement rehausser les exigences de transparence des grandes entreprises françaises et européennes »*

©Léonard de Serres

en matière d'environnement, de société et de gouvernance (ESG). Pour éviter *« la dérive de l'éco-blanchiment »*, le garde des Sceaux a rappelé les responsabilités des CAC prévues par la CSRD, à l'aube de sa transposition en droit français : *« Il sera désormais obligatoire d'auditer les données de durabilité. Cet audit obligatoire est un tournant absolument majeur pour votre profession. En effet, l'Union européenne vous désigne à titre principal pour procéder à ces audits. C'est une formidable reconnaissance pour votre profession. »*

Des Assises aux couleurs de la Bretagne

Pas de doute, les auditeurs étaient bien en Bretagne. Ambiance festive, accueil au son du bagad, musique celtique traditionnelle, et distribution du drapeau Gwenn ha du. Autant de symboles d'une forte identité locale, qui n'a jamais empêché les Bretons de *« se tourner vers le monde »*, clame Kristell Dicharry, présidente de la CRCC Ouest-Atlantique. Certes, la représentante régionale sait que l'enjeu de durabilité mobilise, mais elle reconnaît avoir *« la prétention de croire que c'est la destination Bretagne qui attire »*. Avant de rappeler l'histoire du Couvent des Jacobins qui, en 1491, a accueilli la signature du traité de paix entre la Bretagne et la France. Accord qui marque le début du processus de rattachement des deux couronnes. Et de conclure par ce parallèle : *« Je formule le vœu que ces assises marquent en profondeur l'histoire de notre profession parce que nous sommes à un vrai tournant. »*

Les CAC, bientôt dispensés de l'accréditation Cofrac

Yannick Ollivier, président de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC), a interpellé le ministre sur l'accréditation Cofrac, obligatoire pour réaliser les audits de durabilité. *« Trop contraignante, superflue et dissuasive. Notre statut suffit »*, assène Yannick Ollivier. En réponse, Éric Dupond-Moretti a fait part de sa volonté de dispenser les CAC de l'accréditation Cofrac pour ces contrôles. *« Je souhaite qu'à l'occasion de la transposition de la directive, cette accréditation ne soit plus exigée pour les commissaires aux comptes. »* Une annonce très attendue, à en croire la salve d'applaudissements reçue.

©Léonard de Serres

H3C, « superviseur de référence »

Autre annonce saluée par l'assemblée, l'évolution des prérogatives du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C) en matière d'informations extra-financières. Le ministre souhaite que l'organe *« puisse devenir le superviseur de référence en matière de contrôle et de sanction de l'ensemble des acteurs de l'audit non-financier, et veiller à l'application uniforme des règles. »* Portée par la présidente du H3C, Florence Peybernès, cette mesure placerait définitivement les CAC au cœur des enjeux de durabilité.

Nouveaux parcours de formation

Inquiet de la concentration des compétences en matière d'audit de durabilité, Yannick Ollivier a rappelé la nécessité d'attirer de nouveaux talents dans la profession et de veiller à la formation constante des équipes. Eric Dupond-Moretti assure appuyer la création de nouveaux parcours de formation. Il souhaite que les formations initiales et continues intègrent les audits de durabilité *« au plus haut niveau d'expertise. »* Afin d'attirer de nouveaux profils, la perspective d'ouvrir davantage les voies d'accès à la profession a également été mentionnée.

50 professionnels réunis dans un comité Durabilité

Afin d'accompagner les entreprises qui vont vers plus d'obligations ESG, la CNCC s'est mise en ordre de marche depuis deux ans en créant un comité Durabilité. Une cinquantaine d'experts ont planché. Au programme : veille réglementaire, rédactions d'avis techniques concernant le reporting de durabilité et travail sur le positionnement de la profession. Nul doute que les CAC auront une place de choix dans la mutation vers une croissance durable, faisant face à un défi majeur résumé par Carole Cherrier, co-présidente du comité Durabilité : *« mettre le reporting ESG au même niveau que le reporting financier. »*

> « Mettre le reporting ESG au même niveau que le reporting financier. »

©Léonard de Serres

© DR

WTC Europe

Nicholas **Beaty** élu membre du Conseil consultatif

Nicholas Beaty a été élu membre du Conseil consultatif régional européen de la World Trade Centers Association pour un mandat de deux ans. Ce franco-américain anime, depuis 2018, une communauté d'une centaine d'entreprises et institutions bretonnes pour le WTC Rennes Bretagne. Ce club opérationnel, hébergé et soutenu par la CCI Ille-et-Vilaine, est piloté par et pour des chefs d'entreprises travaillant à l'international. En tant que membre de ce conseil consultatif régional européen, Nicholas Beaty participe à l'élaboration d'une feuille de route et aux différentes réunions. La plus récente, le 23 novembre dernier, a permis d'aborder différents sujets tels que la *« proptech »* (Property Technology), le développement durable… ou encore la prochaine Assemblée générale des WTC à Accra au Ghana.
Ce conseil consultatif est composé de cinq personnes, deux élus du board mondial de la WTCA et trois membres élus par leurs pairs dans les 80 WTC européens.

© DR

Tombées de la Nuit

Morgane **Le Gallic** nouvelle directrice

Le conseil d'administration de l'association culturelle rennaise Les Tombées de la Nuit annonce la nomination de la prochaine directrice : Morgane Le Gallic. L'ensemble des membres du jury de recrutement (le bureau de l'association, la Ville de Rennes, la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine) a choisi parmi 4 candidats, à l'unanimité. Elle prendra ses fonctions le 1er mars 2023, au départ de Claude Guinard, qui clôt un chapitre de 20 ans de direction.
Morgane Le Gallic, 41 ans, occupe depuis 13 ans le poste de directrice des théâtres de la ville de Pantin (93).
Les Tombées de la Nuit est devenue association loi 1901 en 2003, après vingt années dans le giron de l'Office du Tourisme de Rennes. L'association est présidée par Françoise Morice, porte le festival éponyme, des propositions artistiques tout au long de l'année sur Rennes, et soutient les artistes dans les différentes étapes de création.

Foncier

Optimiser pour développer

Par Djamel Bentaleb

Les terrains destinés aux entreprises sont une denrée de plus en plus difficile à trouver. Dans le pays de **Lorient**, pour tenter de répondre à une demande qui reste soutenue, élus et collectivités tentent de proposer des solutions alliant développement économique, exigences réglementaires et respect environnemental. Un point d'équilibre pas si facile à trouver.

« *Il faut aller chercher les terrains là où ils sont, dit Gilles Poupard, directeur d'Audélor, l'Agence de développement du Pays de Lorient. Il manque 40 hectares pour répondre aux besoins des entreprises et cela concerne au moins 800 emplois et 400 millions d'investissements. Ce n'est pas rien.* » L'agence estime également qu'un hectare de zone d'activités représente 20 emplois directs, 33 000 € de retombées fiscales et de forts effets d'entraînement sur l'économie locale. Dans ce contexte, peut-on alors encore concilier développement économique et qualité de vie ? Si tant est que les deux notions puissent s'opposer…

Des besoins bien précis

La problématique est en tout cas clairement posée dans ces termes par certaines associations contestant un projet de nouvelle zone d'activité (*voir encadré*). Le sujet est d'autant plus prégnant dans le Pays de Lorient que l'économie est pour l'essentiel « *productive* » : 37,5 % des emplois salariés privés se trouvent dans l'industrie, le BTP ou la logistique. Ces secteurs d'activités ne peuvent se développer n'importe où, car ils exigent de grandes surfaces, la proximité d'infrastructures de transports, un éloignement des zones d'habitation. Quand il s'agit de leur trouver un lieu d'implantation ou d'agrandissement, le cahier des charges est particulièrement contraignant.

De gauche à droite : **Alban Ragani**, président Médef 56 ; **Freddie Follezou**, vice-président au développement économique à Lorient Agglomération ; **Fabrice Vély**, maire de Caudan ; **Gilles Poupard**, directeur d'Audélor ; **Carine Kerlan**, service développement économique à Lorient Agglomération et **Marc Lestrohan**, représentant des entreprises de Kerpont.

©DB-7Jours

Industrie, transport, logistique…

En cette fin d'année 2022, l'Audélor a recensé 112 demandes de terrains émanant d'entreprises locales, actives à 70 % dans la production, le transport/logistique ou la construction. La pression est également forte qualitativement, car ces entreprises souhaitent trouver des terrains de plus de 2 500 m². *« Nous sommes actuellement installés dans la zone du port de Lorient et nous n'avons pas la possibilité de nous agrandir pour répondre à une très forte demande de stockage, témoigne Virginie Oziel de la société de transport Bruneel. L'hectare que nous prévoyons d'occuper dans la future ZAC de Kergroussel devrait nous permettre de répondre aux besoins de nos clients. »*

« Ces zones peuvent être encore densifiées et nous essayons d'identifier toutes les dents creuses… »

Polémique sur la future zone d'activités de Kergroussel à Caudan

« C'est très frustrant pour un vice-président en charge du développement économique de n'avoir à proposer que 6,5 ha sur les 25 communes du territoire, avoue Freddie Folézou, élu de Lorient Agglomération. *Ça l'est encore plus quand on nous attaque sur un projet avec une levée de boucliers purement dogmatique. »* Pour rappel, des associations environnementales sont montées au créneau pour dénoncer une artificialisation de terres agricoles au bénéfice de l'activité économique. En tout, ce sont près de 38 ha qui devraient être dédiés à l'activité économique des deux côtés de la voie express.

Cette zone d'activités se fera-t-elle au détriment des agriculteurs ? Les aménageurs avancent que la politique historique de Lorient Agglomération vise à réduire l'artificialisation de 60 % d'ici 2037. La démarche a même été saluée en novembre dernier par le projet gouvernemental *« Territoires pilotes de sobriété foncière »*. Les élus assurent également que les mesures de compensations sont prévues de longue date : 13 espaces agro-naturels définis dès 2018 sanctuarisent près de 6 500 ha. Enfin, la tendance au grignotage de la Surface agricole utile semble diminuer régulièrement et se confirme au fil des ans.

En proposant la création d'une nouvelle zone d'activités au nord de la nationale 165, les aménageurs tentent donc de concentrer les entreprises dans un espace dédié et d'optimiser leur consommation de terres. *« Ces zones peuvent être encore densifiées et nous essayons d'identifier toutes les dents creuses, tant sur le territoire que dans les zones existantes*, explique Fabrice Vély, maire de Caudan. *Sur la zone actuelle de Kerpont, par exemple, les maisons particulières qui se trouvent enchâssées entre des bâtiments industriels pour des raisons historiques devraient disparaître progressivement. Nous allons aussi gagner en hauteur en passant de 12 à 15 mètres l'élévation maximale autorisée. »* Des urbanistes mandatés par les aménageurs accompagnent même chaque projet afin de l'optimiser.

Optimiser et densifier l'existant

La Cellule de revitalisation du foncier économique d'Audélor (CReFE) a d'ailleurs engagé une action auprès de 14 communes avec l'aide des maires concernés pour repérer les dents creuses et les friches. 54 espaces représentant près de 20 hectares ont d'ores et déjà été identifiés. Mais seulement 12 espaces (6 ha) sont optimisables pour les entreprises… Poursuivre cette stratégie d'optimisation à long terme devrait permettre de répondre en partie à la demande. Audélor estime notamment que sur les 20 prochaines années, l'interdiction d'installation de nouveaux commerces dans les zones d'activités, la densification des futures zones et l'optimisation des zones existantes devraient permettre d'économiser 133 ha. Encore insuffisant pour des besoins estimés à 200 ha. Mais où les trouver ?

MORBIHAN
Ergotech veut lever 1,5 M€

Implantée à Plescop, dans le Morbihan, Ergotech conçoit et développe des équipements sur-mesure pour prévenir les troubles musculo-squelettiques (TMS). La PME, créée en 2012 par Kevin Le Texier, travaille sur une levée de fonds de 1,5 M€ qu'elle espère finaliser en janvier. Une levée de fonds qui vise à répondre à une forte croissance. La société anticipe effectivement une hausse à venir du chiffre d'affaires qui est déjà passé de 1 M€ en 2022 avec 32 salariés à 1,8 M€ en 2023 (70 salariés). À l'horizon 2025, les projections prévoient 7 M€. Cet apport d'argent frais va notamment lui permettre d'augmenter sa force commerciale, de recruter deux ingénieurs, d'investir dans une imprimante 3D et en marketing et communication pour renforcer sa visibilité, notamment auprès des particuliers. Une partie des fonds sera aussi consacrée au BFR et à la production.

1

2

ILLE-ET-VILAINE
6 nouvelles entreprises à la pépinière du Cap

Une demi-douzaine de jeunes entreprises ont choisi de s'installer dans la pépinière malouine portée par Saint-Malo Agglomération et la CCI-Ille-et-Vilaine : N2 Design, studio de création en architecture commerciale, d'intérieur & événementielle; Mocha Production, agence de communication globale; Ipsum Brasserie, confection artisanale de bières à base de produits locaux; Romanesco, qui propose un porte-outils modulaire de maraîchage; Inti'med, marque de sous-vêtements pour personnes stomisées; Metanova Design, bureau de style qui utilise le graphisme et la couleur pour animer les surfaces architecturales intérieures et extérieures. Certaines entreprises ont déjà commencé à créer des liens à l'image de Mocha Production et N2 Design qui ont créé un collectif de design.

MORBIHAN
Le mât composite du futur

68 mètres de haut, 20 000 heures de travail, pliable et pivotant… Le premier prototype géant de mât composite a été dévoilé par les Chantiers de l'Atlantique vendredi 9 décembre 2022 à Lanester (56). Ce « *mât du futur* » a été assemblé dans l'atelier de la Société morbihannaise de modelage (SMM), spécialiste des pièces composites, implantée au Rohu (Lanester). Ce mât destiné à des voiliers de grandes tailles est le fruit de la collaboration entre les Chantiers de l'Atlantique et un consortium de quatre entreprises lorientaises (Avel Robotics, Lorima, CDK Technologies, SMM) et une vannetaise (Multiplast). Le but du projet, baptisé Solid Sail : mettre au point des voiliers de croisière moins polluants, qui permettront de faire des économies de carburant de 40 %. Ce nouveau démonstrateur sera composé d'une voile de 1 200 m², d'un pied orientable à 360° et d'un mât inclinable à 70°.

3

4

ILLE-ET-VILAINE
Thrasos lève 1,5 million d'euros

La startup malouine, fondée en 2020 par Mahieddine Chergui, devrait permettre aux industriels de réaliser 40 % d'économies en moyenne sur leurs consommations d'eau, d'énergie et de détergents. C'est en tout cas l'objectif de sa solution logicielle d'optimisation des nettoyages industriels : réaliser des économies en évitant les surconsommations d'utilités industrielles (eau, énergie, électricité, produits chimiques) liées au lavage, gagner du temps en optimisant leurs programmes de nettoyage en temps réel, quantifier et localiser les encrassements dans leurs équipements. Cette levée de fonds auprès de Breizh UP, Ouest Croissance et Kreizig Invest va permettre à l'entreprise de la Deeptech de renforcer son équipe et intensifier sa R&D pour accélérer le développement de sa plateforme et de ses briques technologiques.

©DR

Mahieddine Chergui, fondateur de Thrasos

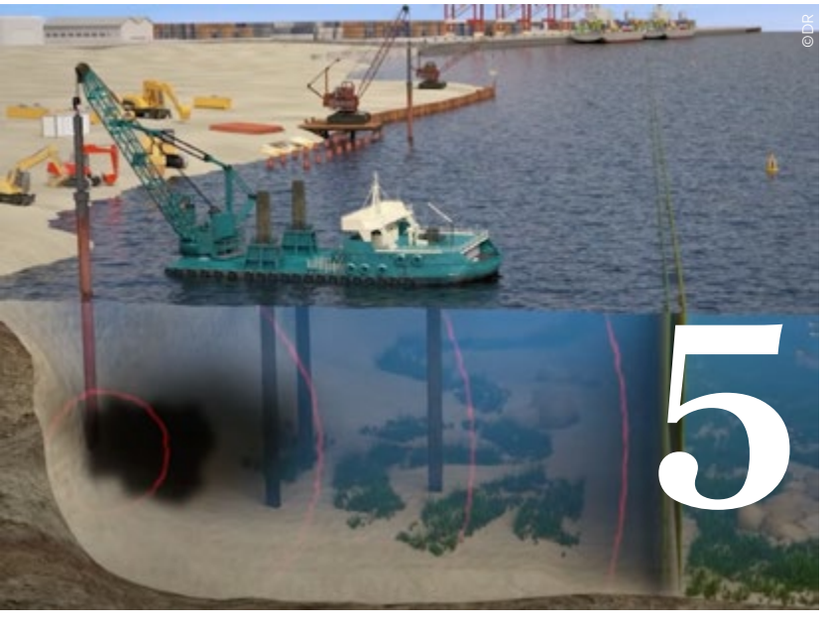
©DR

5

MORBIHAN
Greenov obtient 2,39 M€ de l'Europe

Fondée en 2021 à Vannes, Greenov travaille sur des solutions technologiques pour protéger l'environnement marin. Des innovations qui lui ont permis de devenir Lauréat du Conseil européen de l'innovation (EIC Accelerator). À ce titre, Greenov va bénéficier d'une subvention de 2,39 M€ pour son « *Noise Mitigation System* », ou système d'atténuation du bruit, issu des savoir-faire de Naval Group dans le domaine de la discrétion acoustique sous-marine et adaptée aux besoins civils. La technologie « *SubSea Quieter®* » repose sur une membrane de confinement et d'atténuation des impacts bruits/turbidités adaptée aux marchés des travaux d'aménagements côtiers/portuaires et des fondations des éoliennes en mer. Ce soutien pourra se poursuivre par une potentielle entrée au capital de l'institution à hauteur de 2,5 M€ comme le prévoit le dispositif. Une commercialisation est prévue pour 2025.

©DR

6

ILLE-ET-VILAINE
Acquisition du Groupe Vicartem

Le Groupe rennais Vicartem a fait l'acquisition de l'immeuble situé 8 Place Royale au cœur de Nantes, et complète son portefeuille d'actifs « *prime* » par ce lieu à l'architecture emblématique. L'immeuble de 2 442 m² sur cinq étages (construit en 1929) était historiquement détenu en pleine propriété par la Société Générale, qui reste locataire en y maintenant sa direction commerciale régionale et une agence bancaire, à travers un bail longue durée portant sur la totalité de l'actif. Le Groupe Vicartem, ce sont des biens marquants comme le Balthazar Hôtel & Spa MGallery à Rennes, premier 5 étoiles de la capitale bretonne, ou encore la boutique Hermès du célèbre passage Pommeraye à Nantes. Un portefeuille qui s'étoffe depuis plus de 20 ans, comptant 10 hôtels, 77 actifs immobiliers, et 2 boutiques retail.

Inflation

Quel impact sur les huîtres de Cancale ?

Par Suzanne Bruneau

Les ostréiculteurs, qui réalisent 30 à 40 % de leur chiffre d'affaires lors des fêtes de fin d'année, sont confrontés à des hausses de coûts depuis quelques mois. Impact sur le prix, tendances des ventes : qu'en est-il pour les huîtres de **Cancale** ?

Un produit phare des repas de fêtes, les huîtres, n'échappe pas au choc de l'inflation. Un coup dur pour les ostréiculteurs ? Katell Gleron, présidente de l'association du Marché aux Huîtres de Cancale, se montre rassurante. *« Nous avons de la demande. Les tendances de volumes sont bonnes, ce sont les mêmes que l'an passé. »*

« Baisse de 20 à 30 % des pré-commandes de la grande distribution »

Une sérénité partagée par Stéphane Quemarais de l'entreprise ostréicole La Fine de Cancale, pour qui la fin d'année pèse 35 % de son chiffre d'affaires : *« Les ventes au détail sont satisfaisantes.*

© marché aux huîtres cancale

Pas de panique, ce qui n'est pas vendu en fin d'année le sera entre janvier et mars ». L'ostréiculteur constate néanmoins une baisse de 20 à 30% des pré-commandes de la grande distribution. *« Il y a eu beaucoup de pertes l'année dernière. Donc les acheteurs ont réajusté leurs commandes cette année. Il vaut mieux ça que jeter ».*

« 9% d'augmentation »

L'ostréicultrice Katell Gleron enregistre une hausse du prix des huîtres, mais relativise. *« L'augmentation a commencé cet été. Elle reste minime, à peine 10 %. Pour des n°3, il faut compter entre 5,80 € à 6,50 € la douzaine, contre 5,5 € à 6,20 € l'an dernier. »* Une donnée corroborée par Stéphane Quemarais : *« L'augmentation négociée avec la grande distribution est de 9 % ».*

En cause, la hausse des coûts de l'énergie, des carburants, des salaires et des prix des emballages. *« Nous prenons le parti de diminuer notre marge. Les huîtres restent un produit festif, il faut une augmentation raisonnable pour qu'elles soient toujours sur les tables à Noël et le jour de l'an »*, explique Katell Gleron. D'ici là, à ceux qui hésiteraient encore, l'ostréicultrice recommande de choisir des huîtres n°3 qui *« font plaisir à tout le monde et représentent environ 60 % des ventes du marché de Cancale ».*

POUR VOTRE SHOPPING DE NOËL, PENSEZ LOCAL
ET FAITES CONFIANCE À VOS COMMERÇANTS RENNAIS !

Dressing de Louna
Prêt-à-porter femmes
Rue Hoche

L'amuse bouche.
Cave et produits d'épicerie
Rue Jean Jaurès

SIKA
Bijouterie artisanale
Rue de Montfort

mini chéris
Concept store pour enfants
Rue Leperdit

Nilmë la cozy librairie
Librairie, culture
Boulevard de la Liberté

À l'heure des Rêves
BROCANTE & CURIOSITÉS
Éléments de décoration et créateurs
Rue Salomon de Brosse

Agnès LEGROS et son équipe vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année !
Giboire Commerce ▪ 02 23 42 43 44 ▪ giboire.com
GROUPE GIBOIRE

Cadeaux de Noël En décembre DHL enregistre une hausse d'activité de 30%

Par Karine Barbé

Si l'inflation risque de réduire le faste habituel des repas de fin d'année, la majorité des Français n'a toutefois pas l'intention de rogner sur le budget cadeau. Et beaucoup ont opté pour les achats en ligne. En décembre, le transporteur DHL s'attend à gérer plus de 180 000 colis en Bretagne, sur ses 3 agences, situées à **Rennes**, Saint-Brieuc et **Ploeren**, dont un record à plus de 9 000 colis pour le seul lundi 19 décembre, la dernière semaine avant Noël.

La crise du covid a accéléré de façon spectaculaire le phénomène des achats à distance, désormais bien ancré dans les habitudes des consommateurs. Aujourd'hui, le pays compte plus de 42 millions de cyberacheteurs[1] et 73 % d'entre eux ont prévu de faire leurs achats de Noël 2022 sur internet[2]. En Bretagne, le transporteur annonce un pic d'activité de 30% par rapport à la moyenne de l'année.

Livraisons à pied ou en vélo

Face à ce flux de livraisons en constante augmentation, le transporteur continue de densifier son maillage territorial.

©DR

À Rennes, l'entreprise Tout en Vélo assure des livraisons DHL en centre-ville

©DR

En Bretagne 100 collaborateurs locaux de l'entreprise sont mobilisés pour l'opération Noël

Il développe également de nouveaux services avec en ligne de mire un objectif zéro émission que le groupe s'est fixé à l'horizon 2050. Pour les livraisons effectuées directement à domicile, DHL Express a mis en place des systèmes de livraison collaborative à vélo ou à pied, comme c'est le cas à Rennes avec Toutenvélo, à Lanester avec Feel à vélo et à Vannes, depuis peu, avec Les Triporteurs Vannetais Degasadenn. « *Ainsi, le transport de colis ne génère pas d'empreinte carbone additionnelle et les e-consommateurs bénéficient d'horaires de livraison élargis* », précise l'entreprise. Il faut dire que l'entité française est très engagée en la matière. Elle dessert désormais une centaine de centres-villes français avec des modes de transport doux : à pied, à vélo, en triporteur ou en utilitaire électrique. D'ici la fin de l'année, elle aura acquis 100 nouveaux véhicules zéro émission pour développer sa flotte électrique en France. En Bretagne, ce sont 6 villes qui sont desservies avec des véhicules zéro émission : Vannes, Auray, Rennes, Saint-Brieuc, Lorient et Cesson-Sévigné.

Pour livrer les cadeaux de Noël, les équipes DHL s'appuient sur le puissant réseau développé par l'expressiste en France. L'entreprise a en effet investi 255 millions d'euros dans ses infrastructures hexagonales sur ces 6 dernières années, dont 4,6 millions d'euros en Bretagne, consacrés à ses agences de Vannes et Hillion.

[1] *Source : Médiamétrie*
[2] *Source : enquête Fevad / Harris Interactive FR menée du 28 octobre au 2 novembre 2022*

©DR

Coopérative

3 millions pour mettre les voiles

Par Djamel Bentaleb

Plus de 400 sociétaires ont participé à la levée de fonds organisée par Windcoop, la coopérative maritime qui veut faire du transport à la voile le futur modèle de navigation décarbonée. Les 3 millions récoltés vont permettre de lancer l'appel d'offres pour la construction du porte-container.

Lancé en juin dernier, l'appel aux fonds de Windcoop a d'ores et déjà réuni à la mi-décembre plus de 400 sociétaires et 2,6 millions d'euros. Une très bonne collecte même si le financement participatif est encore possible jusqu'au 25 décembre sur la plateforme Lita. L'opération est un succès tant sur le plan financier que sur les soutiens qu'elle a obtenus. Car, aux côtés de Lobodis, Ethiquable et Arcadie, la coopérative Biocoop a rejoint le projet de porte-container à Voile.

« Windcoop c'est la première compagnie maritime bas carbone organisée en coopérative. Chez Biocoop, nous avons décidé d'en devenir sociétaire, car nous sommes convaincus de l'intérêt de se rassembler, chargeurs, entreprises, consommateurs, pour développer un nouveau modèle économique de fret maritime. Un modèle de transport qui est solidaire, durable et réaliste », s'enthousiasme Pierrick de Ronne, président de Biocoop.

Appel d'offres construction en 2023

Rappelons tout de même que le projet Windcoop consiste à transporter des marchandises entre la France et Madagascar sur un porte-container à propulsion vélique. En vue de cette première traversée prévue en 2025, l'appel d'offres pour la construction du navire Windcoop sera lancé auprès des chantiers navals français et européens début 2023.

« Le lancement de l'appel d'offres concrétise l'avancée du projet Windcoop, explique Louise Chopinet, directrice générale de Windcoop. *Nous allons franchir un nouveau cap après avoir travaillé sur les caractéristiques techniques du porte-conteneurs. »* Une étape qui peut exiger de profondes transformations du projet initial. Un seul exemple, le plus récent : le porte-conteneurs devait initialement mesurer 70 mètres de long, mais atteindra très probablement les 85 mètres.

1re traversée prévue en 2025

« Nous nous réjouissons de l'engouement des chargeurs pour le transport de leurs marchandises sur notre porte-conteneurs, explique Louise Chopinet. *À ce jour, nous disposons de suffisamment d'intentions de la part de chargeurs pour remplir le navire dans le sens France/Madagascar notamment avec des marchandises de bouche : épices, vanilles, fruits, crevettes, chocolats, ainsi que du textile et des huiles essentielles. »* À suivre…

Concours Prix Madame Artisanat : à vos candidatures !

Pour valoriser les parcours de femmes engagées et susciter des vocations, le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat lance la quatrième édition du prix « Madame Artisanat ».

©DR

Trophées « Madame Artisanat »

Organisé par le réseau des CMA, en partenariat avec Axa et Version Femina, le concours national « *Madame Artisanat* » donne de la hauteur aux femmes cheffes d'entreprise artisanale, mais aussi aux collaboratrices et aux apprenties. En Bretagne, ce sont plus de 30 % des entreprises artisanales qui sont dirigées par au moins une femme. Elles contribuent ainsi au dynamisme du secteur et au développement de l'économie des territoires.

En Bretagne, près de 25 300 femmes dirigent une entreprise artisanale

Après trois éditions riches en expériences, partagées par des femmes dirigeantes d'entreprises artisanales et des jeunes talents du secteur, le réseau des CMA est déterminé à faire de cette quatrième édition un nouveau levier d'inspiration pour celles qui envisagent de se lancer dans les métiers de l'artisanat, en empruntant le chemin de l'entrepreneuriat ou de la formation par apprentissage. C'est également l'occasion de réaffirmer que le réseau des CMA est là pour accompagner toutes celles qui souhaitent rejoindre ces métiers, et ce, à chaque étape de leurs projets.

Quelles sont les 3 catégories du concours ?

Les cheffes d'entreprises artisanales, les collaboratrices et les apprenties sont appelées à candidater dès maintenant, dans l'une des catégories suivantes :

Le trophée **Madame Artisanat** récompense une cheffe d'entreprise œuvrant depuis au moins 3 ans dans une entreprise artisanale.

Le trophée **Madame Apprentie** récompense une apprentie en formation dans l'un des CFA du réseau CMA.

Le trophée **Madame Engagée** récompense une femme engagée dans un projet audacieux, porteur de l'économie de demain dans des domaines tels que l'innovation, le numérique, l'économie sociale et solidaire, ou ayant un impact positif sur leur territoire.

Un prix « *Coup de Cœur* » sera remis par Axa, partenaire officiel, parmi l'ensemble des dossiers présentés et toutes catégories confondues.

Comment candidater à ce concours ?

Pour cette édition 2023, les cheffes d'entreprise artisanale, les collaboratrices et les apprenties peuvent d'ores et déjà déposer leur candidature en ligne, avec l'aide de leur Chambre de Métiers et de l'Artisanat, sur le site artisanat.fr avant le 31 janvier 2023. La remise des prix aura lieu en mars 2023.

Scanner le QR Code pour participer au concours

Mot des présidents

« En Bretagne, 31 % des entreprises artisanales sont dirigées par au moins une femme. Elles apportent leurs savoir-faire, leurs savoir-être au service des territoires. Le concours « Madame Artisanat » organisé par CMA France permet de mettre en lumière le parcours de dirigeantes engagées et d'apprenties déterminées. »

Michel Aoustin, président de la CMA Bretagne

Philippe Plantin, président, CMA Ille-et-Vilaine

Charpente - couverture

Nouveau **centre d'usinage co-financé** par France Relance pour l'entreprise **Bilheude**

Spécialisée en charpente et couverture, l'entreprise Bilheude à **Vitré** vient de bénéficier d'une aide France Relance pour investir dans une machine à travailler le bois 5 axes, dernière génération.

James Bilheude devant la machine Techno Fast d'Esserte, financée à 30% par France Relance.

Basée historiquement à chemin Champlet, non loin du château de Vitré, l'entreprise familiale Bilheude vient d'accueillir un nouvel outil pour faciliter le travail de ses équipes de fabrication de charpentes et bardages bois. « *Plus rapide, plus précise et d'une capacité plus importante, cet équipement va aussi nous permettre d'améliorer les conditions de travail à l'atelier* », explique James Bilheude le dirigeant.

« *Notre métier a évolué énormément depuis 20 ans, aujourd'hui toutes les pièces d'une charpente sont fabriquées à partir d'une machine à commande numérique. Ça évite les erreurs et ça simplifie le travail de nos charpentiers. Sur les chantiers, les poseurs sont équipés de tablettes pour lire les plans et communiquer avec le bureau d'étude et l'atelier* ».

L'entreprise Bilheude compte aujourd'hui une trentaine de salariés. L'aventure familiale a démarré en octobre 1963. James Bilheude, fils du fondateur Ange Bilheude, dirige l'entreprise depuis 2018. Avec son propre bureau d'étude de 3 personnes, l'entreprise construit des charpentes et les couvre pour des logements collectifs, des bâtiments publics, et des bâtiments industriels, essentiellement sur l'Ille-et-Vilaine. Elle est qualifiée pour les bâtiments de grande portée jusqu'à 50 mètres. Elle recrute en permanence en couverture, comme en charpente.

Me Thomas
Manhès

©DR

Noël, emblèmes religieux & neutralité : le ménage à trois (Rois Mages)

Par Thomas Manhès,
avocat au Barreau de Rennes

L'avent, sa féérie… et ses crèches de Noël ! La France est laïque, c'est un poncif. À ce titre, l'expression d'une appartenance à une religion est encadrée, tant dans la sphère professionnelle que dans l'espace public. Dans le sillage de la loi de 1905, l'installation d'emblèmes religieux dans les cercles publics et privés doit être conciliée avec le principe de neutralité. Plus de cent ans après ce texte, alors que les préparatifs des festivités de la nativité vont bon train, sous quelle étoile (juridique) le petit Jésus peut-il se placer à l'aube de 2023 ?

En entreprise : suivre l'Étoile du Berger

Rédigé par l'employeur, le règlement intérieur donne la mesure en matière de neutralité dans l'entreprise. Pour mémoire, sa mise en place est obligatoire dans les entreprises (ou établissements) employant cinquante salariés et plus. Il est facultatif - mais recommandé - dans les autres cas. Ce document fixe les obligations en matière de santé, de sécurité, de discipline…mais pas seulement. Ainsi, le Code du travail précise entre autres que *« le règlement intérieur peut contenir des dispositions inscrivant le principe de neutralité et restreignant la manifestation des convictions des salariés si ces restrictions sont justifiées par l'exercice d'autres libertés et droits fondamentaux ou par les nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise et si elles sont proportionnées au but recherché »*.

Les convictions des salariés peuvent donc être restreintes si cela autorise l'exercice d'autres droits et libertés (à l'instar de la liberté de conscience) ou à raison du bon fonctionnement de l'entreprise. Dans l'absolu et par une rédaction fine du règlement intérieur, l'employeur peut en conséquence organiser un espace professionnel absolument neutre et proscrire explicitement la mise en œuvre annuelle d'une crèche de Noël (en même temps que tout autre signe ou emblème, d'ailleurs). À l'inverse, et de manière plus commune, il peut également expressément autoriser ce type d'installation temporaire afin d'anticiper d'éventuels débats internes à ce sujet. Seule ligne rouge : l'intention ne doit pas être prosélyte. Les autres symboles festifs – sapin, éclairages, décorations – sont admis sans condition, hors nécessité du bon fonctionnement de l'entreprise, notamment tiré de l'hygiène et/ou la sécurité.

Pour autant, le Code du travail ajoute que *« Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché »*. Dans ce cadre, il n'est pas possible de contraindre individuellement un salarié à participer activement aux opérations de décoration ou de célébration des festivités de Noël. Autrement dit, sa mise en retrait de ces installations et festivités ne peut pas être sanctionnée. Plus légèrement : ne forcez pas à la messe sans foi !

Dans l'espace public : il suffit d'un miracle

Le son de cloche est différent dans l'espace public. Les propriétés publiques doivent en principe être préservées de signes et emblèmes religieux. Ce principe inclut également les crèches de Noël, comme l'a précisé le Conseil d'État en 2016 dans sa formation la plus solennelle. On ne retrouve donc pas cette adaptation au cas par cas permise en entreprise par le règlement intérieur. Aussi, l'installation d'une crèche, à titre temporaire, à l'initiative d'une personne publique, dans un emplacement public, n'est légalement possible que lorsqu'elle présente un caractère culturel, artistique ou festif, sans exprimer la reconnaissance d'un culte ou marquer une préférence religieuse. À quelques variantes près, il en est de même *« dans l'enceinte des bâtiments publics, sièges d'une collectivité publique ou d'un service public »*. En toile de fond, une savante et complexe articulation de ce qui doit distinguer le culturel (au sens large) du cultuel.

À ce titre, les juridictions du fonds ont apprécié diversement les initiatives locales. Ange ou démon ? D'un côté, la Cour administrative d'appel de Lyon a admis la crèche installée dans l'Hôtel de Région Auvergne-Rhône-Alpes. La représentation de la diversité des traditions de la création santonnière dans la région était explicitée par des panneaux didactiques sur le travail du santonnier à travers les étapes de la réalisation d'un santon. Cette exposition statique était complétée par des ateliers à destination notamment des enfants visant à la découverte des métiers d'art, objets d'un plan régional lancé en 2016. De l'autre, la Cour de Marseille a enguirlandé la commune de Beaucaire dont la crèche *« ne procède pas d'une tradition locale, mais d'un mouvement revendicatif initié par plusieurs collectivités territoriales »*. La presse s'en est fait largement l'écho. Chaque cas reste tangent.

Si cette lecture de la loi de 1905 a pu être vécue par certains comme sévère, voire laïcarde, il ne s'agit que d'une application littérale du texte. On pourrait même paradoxalement souligner que le Conseil d'État procède à une lecture souple de l'interdiction générale des emblèmes religieux en acceptant de telles installations temporaires, sous conditions.

Chez soi : on y crèche comme on le souhaite

Et dans sa propre chaumière qui moutonne à l'approche du Réveillon, peuvent y loger la mangeoire, le bœuf et l'âne ? La liberté est presque totale : l'installation de crèches peut naturellement être organisée de manière à être vue depuis la voie publique. L'intention explicitement religieuse traduite pas la décoration mise en œuvre ne pourra pas être censurée. Il en est de même s'agissant des vitrines commerciales. Seule embuche (de Noël) à éviter : l'installation ne doit pas troubler l'ordre public. Le maire est notamment garant du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité publique[14].

Dans ce cadre, si l'installation en bord de voie nuit à la bonne visibilité de panneaux routiers ou accapare l'attention des automobilistes au point de compliquer la circulation, l'édile pourra encadrer l'ampleur ou le fonctionnement de la crèche. Idem si elle crée des attroupements gênants… y compris à Bethléem !

1. *Art. 1er de la constitution.*
2. *Art. L. 1321-2-1 du Code du travail.*
3. *On pensera aux salarié·e·s en contact avec la clientèle.*
4. *Sur la possibilité pour l'employeur, dans le respect de l'art. L. 1321-3 du Code du travail, d'insérer dans son règlement intérieur une clause de neutralité interdisant de manière générale et indifférenciée le port de tout signe religieux, politique ou philosophique par des salariés en contact avec la clientèle : Cass. Soc., 22 nov. 2017 : n°13-19855.*
5. *Art. L. 1121-1 du Code du travail.*
6. *On pensera notamment aux personnes salariées des établissements scolaires privés ou des lieux d'accueil religieux pour personnes âgées.*
7. *Domaine privé compris : CE, 11 mars 2022 : n°454076.*
8. *Art. 28 de la loi du 9 déc. 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat - A l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires, ainsi que des musées ou expositions.*
9. *CE, ass., 9 nov. 2016 : n°395223.*
10. *Pour aller plus loin : CE Ass., 19 juil. 2011 : n°308544 | 308817 | 309161 | 313518.*
11. *CAA Lyon, 26 août 2021 : n°19LY00309.*
12. *CAA Marseille, 20 sept. 2021 : n°20MA02679 – pourvoi non admis : CE, 16 nov. 2022 : n°458585.*
13. *https://www.ouest-france.fr/region-occitanie/beaucaire-30300/gard-la-justice-ordonne-a-la-mairie-de-beaucaire-de-retirer-sa-creche-de-noel-7125781.*
14. *Art. L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales.*

Coupures électriques en entreprise

Comment se préparer ?

Le Gouvernement anticipe des coupures ou délestages du réseau électrique en cas de forte tension. Parmi les impacts, les entreprises sont en première ligne et devront trouver les moyens de poursuivre leur activité.
En quoi pourraient consister ces coupures ? Comment les entreprises seront-elles prévenues ? Comment doivent-elles agir et réagir ?
Le point avec Anne-Lise Castell, juriste aux Éditions Tissot (éditeur spécialiste du droit social).

En quoi pourraient consister ces coupures ?

Des délestages pourraient se produire en janvier, une période de grand froid étant annoncée.

Le délestage consiste en une coupure ponctuelle de l'électricité pour conserver l'intégrité du système. Il concernerait l'ensemble du territoire, de façon alternative, par souci d'égalité.

Dans ce cadre, l'électricité pourrait être coupée le matin entre 8 et 13 heures et le soir entre 18 et 20 heures. Le délestage n'est pas permis le week-end. Il n'interviendra également que très rarement le soir après 20 heures et jamais la nuit, sauf situation exceptionnelle.

©Shutterstock

Comment les entreprises seront-elles prévenues ?

Elles le seront de la façon suivante :
• **3 jours avant** : RTE (gestionnaire du réseau de transport d'électricité) et le ministère de la Transition écologique informent d'une vigilance renforcée et de la possibilité de mise en place d'un délestage ;
• **19h30 la veille** : confirmation par RTE et Enedis (gestionnaire du réseau de distribution d'électricité) de la possible coupure d'électricité et des tranches horaires ;
• **21h30 la veille** : publication d'un communiqué de presse avec la carte des départements potentiellement concernés ;
• **Jour J** : envoi d'alertes aux utilisateurs de l'application EcoWatt et activation des coupures par les agences régionales d'Enedis par tranche de 2 heures maximum.

Comment doivent-elles agir et réagir ?

Une circulaire que le Gouvernement vient d'adresser aux préfets précise que cette mesure de délestage sera mise en œuvre en dernier recours. Mais l'hypothèse de devoir recourir à ces coupures partielles et programmées ne peut être à ce jour ni exclue ni confirmée en raison de l'aléa météo, d'où l'importance de s'y préparer.

Dès à présent les pouvoirs publics encouragent donc les entreprises à anticiper la pénurie en réduisant leur consommation d'énergie : éclairage, baisse du chauffage, utilisation de l'eau chaude, etc. dans un plan de sobriété en 15 actions concrètes.

Ils précisent que les entreprises doivent entreprendre au plus tôt une campagne de vérification et de tests en condition réelle de leurs moyens de redondance électrique, en particulier des groupes électrogènes.

Elles peuvent aussi être partenaires d'Ecowatt pour développer de bonnes pratiques de consommation et sensibiliser les salariés. Si malgré ces différents efforts, un délestage intervient, il paraît difficilement concevable d'ouvrir l'entreprise sans lumière ni chauffage. En effet la santé et la sécurité des salariés doivent être protégées en toutes circonstances.

L'INRS a d'ailleurs déjà alerté sur le fait que la réduction des coûts d'éclairage des lieux de travail ne peut se réaliser au détriment des niveaux d'éclairement et de luminance. Cela pourrait générer des risques pour la santé ou la sécurité des salariés : fatigue oculaire, accidents, etc.

Des solutions devront donc être envisagées

• **La modification des horaires**. Celle-ci peut en principe être imposée aux salariés (s'agissant d'une modification des conditions de travail).
• **La prise de congés ou RTT** en accord avec les salariés.
• **La mise en place du télétravail**. Elle est également possible, en suivant les conditions prévues par l'accord collectif ou la charte le mettant en place ou avec l'accord des salariés. Mais pas sûr que le télétravail permette de régler la situation si le salarié est lui aussi touché par le délestage à son domicile…

Enfin, les écoles se situant dans un secteur concerné par un délestage le matin n'accueilleront pas les enfants pour la demi-journée. Certains salariés pourraient donc être confrontés à des problèmes de garde d'enfant les obligeant à prendre un congé.

Pour plus d'informations sur l'état de la production électrique et sur les risques de coupures d'électricité, RTE a lancé le site et l'application EcoWatt qui se veut un système météo de l'électricité avec des codes couleurs (le rouge reflétant une situation très tendue).

Forstyle Hôtels Collection

« L'hôtel n'est plus juste un lieu où l'on vient dormir »

Vous êtes plutôt ville ou campagne ? Bord de mer ou montagne ? La jeune marque hôtelière bretonne joue sur les adresses pour composer sa collection d'hôtels haut de gamme, tournée vers le bien-être et le recherché « *lifestyle* ». À date, un cinq étoiles parisien et deux hôtels thalasso, Dinard et Pornic, composent le catalogue. À venir, Perros-Guirrec et un second établissement dans la capitale. Le pôle hôtelier du groupe familial rennais For-Bzh, présidé par Christian Roulleau, fondateur et propriétaire du géant Samsic, affirme sa volonté d'offrir une expérience nouvelle à des clients en quête d'endroits conçus pour se régénérer. Rencontre avec la directrice générale de Forstyle Hôtels Collection, Cécile Geffroy et son directeur adjoint Hervé Duperret.

Par Karine Barbé

©Studio Carlito

Hervé
Duperret
directeur adjoint
de Forstyle
Hôtels Collection

Cécile
Geffroy
directrice générale
de Forstyle
Hôtels Collection

Le rendez-vous nous est donné à l'hôtel Emeria Thalasso & Spa de Dinard. Il s'agit de la troisième acquisition de Forstyle Hôtels Collection. Ce haut lieu de la thalassothérapie, inauguré en 1990, et sous pavillon Accor depuis 20 ans, a été racheté l'année dernière. Dans le hall, point de clients en peignoir, mais des artisans affairés. Depuis le 7 novembre, une partie de l'hôtel est en travaux, préparant sa mue vers sa nouvelle identité. Pour l'heure, c'est le complexe entier qui est fermé au public, le temps de vidanger les bassins avant sa réouverture le 26 décembre.

Nous sommes dirigés vers un petit salon cossu où un feu de cheminée crépite, un sapin joliment orné à ses côtés. Un décor à l'image de l'esprit que souhaitent insuffler les dirigeants à leur collection d'hôtels : une ambiance familiale et chaleureuse *« comme à la maison, du moins celle dont on rêve »*, glisse dans un sourire Hervé Duperret.

Coup de foudre à Paris

Confortablement installés, nous sommes prêts à nous laisser conter cette nouvelle aventure familiale. Cécile Geffroy, fille cadette de Christian Roulleau, a pris le commandement du navire en 2019. *« L'histoire a commencé avec l'hôtel Parister en 2019. Christian Roulleau commençait ses recherches pour acquérir un premier établissement. On lui a présenté cet hôtel 5 étoiles, niché au cœur du 9e arrondissement de Paris, et le coup de foudre a été immédiat »*, se souvient-elle. *« Il y a une vraie volonté de se lancer dans l'hôtellerie en fonctionnant au coup de cœur. On ne veut pas se positionner en machine à investissements financiers, mais sur l'acquisition de lieux qui correspondent à nos goûts personnels. »*

Une première acquisition, dont on ne connaitra pas le montant, réalisée quelques mois avant la crise sanitaire, ce qui n'a pas entaché l'enthousiasme de ses dirigeants. *« Nous sommes d'un naturel très confiant ! Nous en avons profité pour réaliser quelques travaux, mais l'hôtel étant de facture récente, 2017, nous nous sommes surtout concentrés sur l'espace bien-être avec une piscine de 20 mètres de long, une salle de soin, un hammam et un sauna. »*

> « Il y a une vraie volonté de se lancer dans l'hôtellerie en fonctionnant au coup de cœur »

©Studio Carlito

« On ne veut pas se positionner en machine à investissements financiers »

Dépoussiérer la thalassothérapie

En 2020, une nouvelle acquisition vient assoir la volonté du groupe d'investir dans le bien-être avec le rachat de la thalasso de Pornic (Loire-Atlantique). Puis en 2021, c'est au tour de la thalasso de Dinard d'entrer dans le giron du pôle hôtelier. *« L'endroit n'était pas à vendre*, souligne Cecile Geffroy, *mais nous avons fait une proposition qui a été acceptée, car nous étions un groupe familial du cru »*. Une première tranche de travaux est en cours pour rénover les chambres vue sur mer puis l'établissement fermera ses portes entre octobre 2023 et avril 2024, pour un lifting complet de l'hôtel et sa thalasso *« Nous allons également ajouter un nouveau bâtiment de 300 mètres carrés sur la partie spa avec des cabines de soins »*.

©DR
Emeria Dinard Hôtel Thalasso & Spa

En rachetant deux établissements dans le top 5 des 54 thalassos que compte le territoire français, la division hôtelière de For-Bzh entend bien remettre au goût du jour l'image de la cure. *« Nous n'allons pas révolutionner l'activité numéro 1, qui est le soin à base d'eau de mer chauffée »*, souligne Hervé Duperret. *« Notre ambition, c'est de ramener autour de tout cela une nouvelle ambiance, un nouvel esprit, une nouvelle clientèle. Sortir du cliché du curiste en claquette, avec son peignoir blanc. »*

©DR
Emeria Dinard Hôtel Thalasso & Spa

Une marque pour les rassembler, tous...

Si la division hôtelière de For-Bzh est née en 2019, c'est seulement depuis 2022 qu'elle communique sous la marque Forstyle Hôtels Collection *« Il fallait réunir tous ces établissements qui ont une identité différente, activités bord de mer, mais aussi séjours parisiens, sous un nom plus commercial, facilement identifiable et révélateur de ce que l'on peut y trouver. D'où la création en janvier 2022 de la marque hôtelière Forstyle Hôtels Collection »*, détaille Hervé Duperret. *« Aujourd'hui, il y a deux collections, bord de mer et ville, mais demain pourront se rajouter, la campagne, la montagne... »*, souligne Cécile Geffroy. *« Mais attention chaque établissement d'une collection est unique, le fil conducteur est le bien-être, l'esprit de famille et des lieux de vie ouverts sur l'extérieur »*.

« Nous souhaitons nous développer de façon raisonnée, on ne se dit pas dans 15 ans, il nous faut 15 hôtels »

Bloom House Paris

Des lieux ouverts sur l'extérieur

Car pour Hervé Dupperet, on ne vient plus aujourd'hui à l'hôtel comme on y venait hier. Une clientèle bien établie côtoie une clientèle plus jeune, hédoniste, à la recherche de lieux qui lui ressemble, à la fois chaleureux et pleins de vie. Des établissements où l'on peut se détendre, travailler, faire des rencontres, venir à la journée profiter du lieu ou une semaine pour se ressourcer… l'hôtel est devenu le nouveau lieu tendance. Et l'homme connait son sujet, lui qui a dirigé le Lido à Paris, plusieurs hôtels haut de gamme, géré des lieux événementiels parisiens de prestige.

Bloom House Paris

Prochaines ouvertures

La jeune marque possède déjà d'autres projets dans ses cartons. L'ouverture en juin 2023, d'une nouvelle adresse parisienne, conçue from scratch comme disent les startups « *Nous partons d'une page blanche. L'hôtel, baptisé Le Bloom House, est en cours de construction dans le 10e arrondissement. Ce sera un 4 étoiles doté de 91 chambres avec son jardin intérieur à l'ambiance verdoyante. Aux manettes du restaurant, le demi-finaliste iconique de la saison 6 de Top Chef, Olivier Streiff. Il a une vision de la gastronomie qui nous plait beaucoup. Il y aura bien sûr un espace bien-être avec une très grande piscine, jacuzzi, sauna et deux cabines de soins.*

Ce sera le premier établissement entièrement conçu par nous, et donc une véritable vitrine. Nous sommes très impatients. »

Le groupe s'associe également avec d'autres investisseurs sur différents projets dont notamment la thalasso de Perros Guirec qui va ouvrir en mars 2023.

Et demain ?

« Nous n'avons pas de plan de charge du type ouvrir un hôtel par an. On ne se dit pas dans 15 ans, il faut 15 hôtels. Nous souhaitons nous développer de façon raisonnée et en cohérence avec l'identité de la marque », souligne Cecile Geffroy. Pas de développement à l'international dans la feuille de route non plus. *« 2023 va être compliquée. Nous sommes comme tout le monde, touchés par la hausse du coût de l'énergie, l'inflation, les difficultés de recrutement… Nous allons nous poser, réfléchir au développement, travailler nos partenariats avec des acteurs de proximité, des marques locales et bio pour nos produits thalasso, créer des passerelles avec le monde du sport également pour nos offres de soins. Des modes de consommation différents apparaissent, l'objectif c'est d'intégrer tout cela, gérer au mieux la crise et surtout être attentif à ce que le bien-être perçu par nos clients ne s'en ressente pas. »*

©Studio Carlito

Alliance Pornic Hôtel Thalasso & Spa ©DR

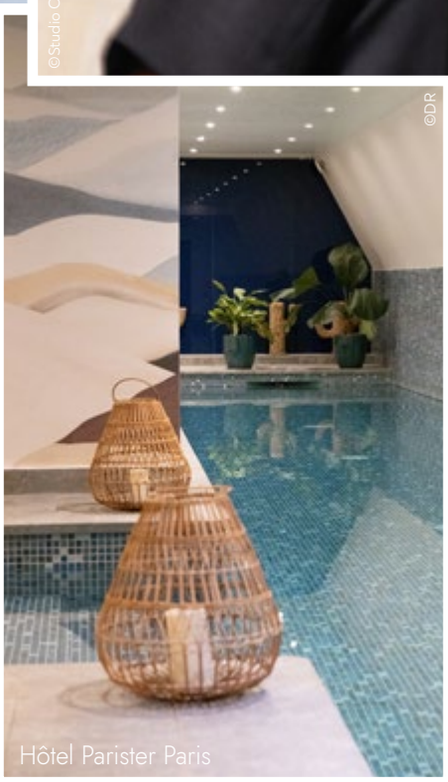
Hôtel Parister Paris ©DR

Rennes La magie fait son show du 5 au 8 janvier

Par Karine Barbé

Le festival international Vive la Magie entamera son tour 2023 à **Rennes**. Le spectacle Scala Magica posera ses malles à la salle du Triangle pour 6 représentations avant de reprendre la route vers 13 autres villes de France, Suisse et Belgique. Un rendez-vous de l'art magique rendu possible depuis 15 ans grâce au Rennais Gérard Suchet et sa famille.

©DR

Gérard Souchet a créé le festival en 2008 avec sa famille

Pour cette 15e édition, treize artistes ont répondu présents. Venus d'un peu partout dans le monde, ils représentent le *« gratin »* des magiciens. Ainsi le champion du monde de mentalisme, celui de la manipulation ou encore de l'illusion poétique, se côtoient le temps d'un spectacle, pour envoûter le public. Chaque représentation est orchestrée par François Normag, *« l'homme en rose »* lui-même magicien et humoriste. Le présentateur tient le fil d'un spectacle qui ne connait aucun temps mort entre les numéros. *« Nous avons mené une véritable réflexion pour lever les contraintes d'un spectacle enchainant les numéros avec des fermetures de rideaux, des changements de décor. Nous voulions créer un fil rouge pour obtenir un spectacle d'un seul tenant avec plusieurs artistes distincts. »*

« le tour n'est rien, peut-être 1% du spectacle de magie »

Artem Shchukin (Russie),
Champion du monde de manipulation 2022

Laurent Piron (Belge)
Champion du monde Illusion poétique 2022

François Normag
présentateur, magicien, humoriste.

Cirque du soleil et comédies musicales

À ceux qui penseraient que la magie peut présenter un côté ringard, Gérard Souchet répond que, *« loin des clichés, le spectacle est pensé, élaboré, comme 'une comédie magicale' »* et qu'il ne s'agit pas uniquement de performance, mais bien *« d'un univers nouveau que l'on propose »*. L'homme et son équipe s'inspirent des mises en scène du Cirque du Soleil, géant du spectacle qui a su briser les codes, mais aussi des comédies musicales anglaises. Vive la Magie revendique une magie nouvelle, contemporaine, réunissant toutes les définitions de *« l'art du merveilleux »*.

« On arrive avec ses clichés, on repart avec ses émotions ».

Anca et Luca (Autriche)
Champions du monde de mentalisme 2022

Le mystère... des émotions

Mais est-il encore possible en 2022 de troubler des spectateurs avertis, capables d'imaginer grand nombre de solutions pour expliquer un tour de passe-passe ? *« Le tour n'est rien, peut-être 1 % du spectacle de magie »*, souligne Gérard Suchet. La magie est ailleurs. Laissons la notion de surpuissance de côté, pour ouvrir les yeux à une dimension unique du spectacle : l'enchantement. Et d'ajouter *« On arrive avec ses clichés, on repart avec ses émotions »*.

Ateliers pour enfants et expo sur les femmes magiciennes

Le festival, c'est quatre temps forts : le grand spectacle Scala Magica proposé en matinée et en soirée, des ateliers de découverte de la magie pour les enfants de 7 à 10 ans sous la baguette du magicien Strobineler, des spectacles de magie réservés aux jeunes enfants (3-6 ans) ainsi qu'une exposition photographique *« Portraits de femmes magiciennes »*.

« Ici, tout le monde est rémunéré pour son travail »

Pendant la période du festival, Gérard et Monique Souchet sont à la tête d'une équipe de 10 à 15 personnes (équivalents temps plein) : techniciens son-lumière-plateau, accueil du public, billetterie, production, cuisinier... Pas de place au bénévolat. *« Ici, tout le monde est rémunéré pour son travail. C'est aussi une démarche citoyenne et humaine. L'équipe est soudée depuis l'origine et se renforce d'année en année. »*

Un festival né à Rennes il y a 15 ans

Gérard Souchet fait ses débuts comme magicien dans le close-up, une magie pratiquée au plus près des spectateurs. En 1992, il crée son entreprise, Carré Magique, et monte ensuite ses premiers spectacles de magie pour jeune public dans la capitale bretonne, avec la complicité de son épouse Monique. En 2008, il lance le festival Vive la Magie, avec la volonté de gérer cette production en toute indépendance financière. L'équipe est autonome de A à Z, dans une véritable démarche entrepreneuriale. Il obtient le prix Chrysalide décerné par la CCI d'Ille-et-Vilaine. Pour cette édition 2023, le festival, devenu le plus grand d'Europe, attend 50 000 spectateurs sur l'ensemble des représentations.

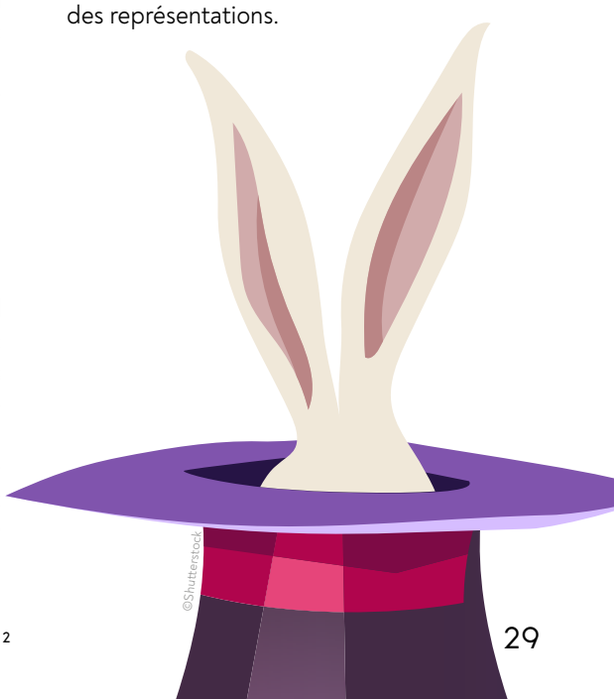

C'est fête,

Les fêtes de fin d'année se profilent et chacun aura à cœur d'accompagner ces moments de retrouvailles de quelques « effervescents » bien choisis. Les champagnes seront naturellement aux premières loges, mais l'inflation pourrait amener une partie des Français à arbitrer leurs achats vers d'autres effervescents comme des crémants, des proseccos ou une blanquette de Limoux. Tous ces vins sont rangés sous la dénomination de vins mousseux, mais sont pourtant élaborés selon des processus de vinification bien distincts.

« *Il y a belle lurette* » que les vins effervescents accompagnent les Français bien au-delà des moments festifs. Les vins de Champagne se sont largement démocratisés et coulent à flot même pour un simple apéro à deux.

La progression des ventes partout dans le monde est extraordinaire. En Val de Loire, le segment des « *fines bulles* » avait déjà bondi de 120 % sur la période 1994/2004. Depuis, le rythme reste soutenu. En 2020, les trois appellations ligériennes, Saumur, Vouvray et Crémant de Loire dopent particulièrement l'export de la région avec une progression de 16 % en volume et 25 % en valeur.

Même une région comme la Bourgogne, « *ultra-starisée* » sur ses vins rouges et blancs, n'échappe pas à la règle. En 1975 se produisaient 4 millions de bouteilles sous l'étiquette de Crémant de Bourgogne. En 2021, la barre des 21 millions aura été franchie.

Vous l'aurez pourtant constaté, tous ces vins n'impriment pas en bouche les mêmes sensations, notamment en termes de sucrosité et de puissance de la bulle.

La grande majorité des vins effervescents produits dans le monde est élaborée selon la méthode dite « *traditionnelle* », appelée longtemps méthode champenoise. On y range les champagnes et les crémants, entre autres.

Ces vins sont le produit d'une double fermentation. Pour faire simple, on produit d'abord un vin blanc tranquille (sans gaz), appelé vin de base. Pour la « *prise de mousse* », il faut donc nécessairement créer une deuxième fermentation en bouteille.

Cette prise de mousse nécessite l'addition d'une liqueur de tirage contenant une préparation à base de sucre et de levures.

Le vin est alors mis en bouteille, puis vieillit entre plusieurs mois (neuf mois minimum pour un Saumur) et plusieurs années, comme pour les grands Champagnes. Ce temps de vieillissement sur lattes, où le vin va se concentrer en gaz carbonique, grâce à la dissolution des sucres et des levures, va largement conditionner la qualité du vin produit et la finesse de ses bulles.

Avant le bouchage définitif, on ajoute au vin une liqueur dite de dosage (ou liqueur d'expédition) qui permet d'ajuster le taux de sucre, et donc de réaliser, par exemple, des Bruts (6 à 12 grammes de sucre par litre ajoutés) ou des Demi-secs (plus de 35 grammes de sucre ajoutés).

Une tendance se dessine depuis peu vers des vins effervescents moins dosés, comme des Extra-bruts (moins de 6 grammes) voire des Brut zéro ou Brut nature (sans aucun sucre ajouté) laissant la place à une sensation de vivacité accrue.

Pour créer les Champagnes tels qu'on les connait maintenant, il aura fallu que les Anglais donnent un « *coup de pouce* » à Dom Pérignon, en créant à la fois le verre épais, afin de résister à la pression du gaz, et en ayant l'idée de rajouter du sucre pour la reprise de fermentation.

On attribue aux Phéniciens, 6 000 ans avant notre ère, le premier vin effervescent. Un vin certainement logé dans un contenant étanche, sans que toutes les levures aient fini leur processus de

Gaël Herrouin : expert gradé et assermenté près le Tribunal de Commerce de Paris. Membre de la Compagnie des Courtiers-Jurés-Experts en vins (Association créée en 1322, reconnue d'utilité publique par l'état). Gérant de la société Les Vins Dévoilés, créateur d'événements autour de la dégustation de vins rares. Tél. 06 68 32 91 69 / contact@lesvinsdevoiles.com

©Shutterstock

©photupdesign

on bulle !

Par Gaël Herrouin

transformation des sucres en alcool, créant ainsi un dégagement gazeux. Ces premiers vins effervescents sont issus d'une méthode dite méthode ancestrale.

À l'inverse de la méthode traditionnelle, une seule fermentation ici. Le principe est simple, on laisse démarrer la fermentation puis on refroidit la cuve pour bloquer cette fermentation, les températures basses bloquant l'action des levures.

Après plusieurs mois, on place le vin en bouteilles et avec le retour de températures plus chaudes, le processus fermentaire reprend en bouteilles, laissant naitre un dégagement gazeux, assez faible cependant.

Ici pas de liqueur de tirage ou de dosage utilisée. C'est simplement l'expression du raisin avec un faible degré d'alcool et une sucrosité en bouche, tous les sucres n'étant pas transformés.

Se rangent dans cette catégorie, le Cerdon (Bugey), la Clairette de Die, mais aussi une nouvelle catégorie de vins appelée *« pétillants naturels »* ou plutôt « pet nat » pour les intimes.

Il est toujours amusant de constater comme un changement de nom modifie les perceptions. Alors que les méthodes ancestrales traditionnelles peinent à se vendre, jugées trop sucrées, ces *« pet nat »* cartonnent aujourd'hui dans les bars à vins. Leur dimension festive, leur fréquente origine bio et leur orientation *« jus de fruits »* peu alcoolisé, facile à boire, séduisent jeunes et *« branchés »*. Le look des bouteilles participe aussi beaucoup à leur succès grâce à des étiquettes « décalées » et souvent un bouchage-capsule.

Il existe une dernière catégorie de vins effervescents, peu ou pas exploitée en France, la méthode Charmat (du nom de l'ingénieur français qui la créa) ou méthode *« en cuve close »*.

Cette méthode est très proche de la méthode traditionnelle, mais plus économique. À la place des bouteilles, on recourt ici à de grandes cuves pour l'élaboration des vins. La durée de vieillissement se limite aussi à quelques mois, avec la possibilité de jouer sur le niveau de sucrosité des vins, par refroidissement des cuves pour bloquer la fermentation. C'est ainsi que l'on peut produire des Moscati d'Asti à la sucrosité présente, comme des Proseccos Bruts.

Vous l'aurez compris à travers ces 2 noms, l'Italie est la championne incontestée de l'usage de cette méthode, avec un succès non démenti ces dernières années.

En fonction des plats servis, il y a des occasions d'accords pour tous ces types de vins effervescents. Pour ma part je sais déjà que le Gaillac doux méthode ancestrale du domaine René Rieux fera de nouveau merveille sur mon foie gras, accompagné d'un chutney de pommes, la bulle dégraissant partiellement le gras du foie et l'accord autour de la note de pomme étant magique.

- En plus d'être au fait de l'actualité économique de votre territoire, vous avez accès aux annonces légales, appels d'offres, et ventes aux enchères.

- Vous recevez le magazine 7 Jours, dans votre boîte aux lettres, chaque semaine.

- La newsletter réservée aux abonnés vous offre la lecture du magazine en format digital, en avant-première.

- Vous bénéficiez d'un accès libre au site www.7jours.fr, offrant l'intégralité de nos contenus web.

BULLETIN D'ABONNEMENT

S'abonner pour 1 an et +, payer en ligne sur www.7jours.fr
Ou envoyer ce bulletin complété et accompagné de votre règlement à :
7 jours - 1 rue de la Chalotais - BP 80338 - 35103 RENNES Cedex

☐ **6 mois = 35 €** ☐ **1 an = 55€** ☐ **2 ans = 99€**

Nom_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _Prénom _

Société _ Profession _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Adresse _

_ Tel _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Mail _Mot de passe _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

En application de la loi n° 55/4 du 4 janvier 1955 concernant les annonces judiciaires et légales, " 7 JOURS " a été désigné pour la diffusion de ces insertions pour tout le département d'Ille-et-Vilaine pour l'année 2022 par arrêté préfectoral en date du 24 décembre 2021 prescrite par le Code civil, le Code de procédure pénale, le Code du commerce et par les lois spéciales pour la publicité et la validité des actes, des procédures ou des contrats. En application de l'arrêté du 19 novembre 2021, modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, du ministère de la culture et de la communication, les annonces judiciaires et légales font l'objet d'une tarification au caractère. Le tarif d'un caractère est de 0,183 euro (HT) pour l'année 2022 en Ille-et-Vilaine. À compter du 1er janvier 2022, selon l'arrêté du 19 novembre 2021, modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, tous les " avis de constitution " de sociétés seront soumis au forfait selon leur forme juridique, ainsi que les dissolutions avec liquidation des sociétés civiles et commerciales, les clôtures de liquidation des sociétés civiles et commerciales, les jugements d'ouverture et de clôture des procédures collectives. Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé.

AVIS D'ENQUETE

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Direction de la coordination interministérielle et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement
et de l'utilité publique
Secrétariat général

DEUXIÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il est rappelé aux habitants de BOURGBARRÉ, SAINT-ARMEL et SAINT-ERBLON, que par arrêté préfectoral une enquête publique est ouverte jusqu'au 13 janvier 2023 (17h). sur la demande présentée par la société DIFEUDIS, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un entrepôt de stockage de produits combustibles et produits d'entretien pour barbecues et cheminées 2, rue des Fermes Gauloises à Bourgbarré.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier, comprenant notamment l'étude d'impact, l'étude de dangers, leurs résumés non techniques et l'information de l'autorité environnementale, est consultable gratuitement :

- en mairie de BOURGBARRÉ (version papier) aux heures suivantes : lundi : de 9h00 à 12h00, mardi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, mercredi : de 9h00 à 12h00, jeudi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, vendredi : de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00, samedi : de 10h00 à 12h00 ;
- sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse suivante : http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe

Afin de permettre la consultation électronique du dossier, un poste informatique est mis à disposition du public :

- dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine. 81 boulevard d'Armorique - 35026 RENNES Cédex 9, du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h15 à 16h15, sur rendez-vous au 02 21 86 24 79 ;

Des informations sur le projet présenté peuvent être obtenues auprès de la société DIFEUDIS 4, rue des Champs Geons 35170 BRUZ.

Les observations et propositions sur le projet peuvent être formulées à la mairie de BOURGBARRÉ :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet,
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur.
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr (en précisant en objet du courriel : « industrie - enquête publique — société DIFEUDIS »). Monsieur Gérard PELHÂTE, agriculteur en retraite, désigné par le Président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêteur, reçoit le public à la mairie de BOURGBARRÉ, lundi 12 décembre 2022 de 9h00 à 12h00, samedi 7 janvier 2023 de 10h00 à 12h00, vendredi 13 janvier 2023 de 14h à 17h00.

Les observations et propositions reçues par voie électronique sont publiées sur le site internet de la préfecture à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture de Rennes et sur son site internet, ainsi que dans chacune des mairies concernées. du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale d'exploiter assortie de prescriptions ou un refus, formalisée par arrêté préfectoral.

RENNES, le 19 novembre 2022
Pour le préfet, le secrétaire général
Paul-Marie CLAUDON

L227J03120

COMMUNE DE LA GUERCHE-DE-BRETAGNE

Modification n°1 du Plan
Local d'Urbanisme : enquête publique

2ÈME AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il est rappelé que par arrêté n° 2022 -473 du 21 novembre 2022, il est procédé actuellement sur le territoire de la commune de La Guerche-de-Bretagne à une enquête publique ayant pour objet la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Guerche-de -Bretagne.

Monsieur Michel QUERE a été désigné comme commissaire-enquêteur.

Les pièces du dossier seront déposées à la mairie de La Guerche-de-Bretagne du lundi 12 décembre 2022 à partir de 13 H 30 au samedi 14 janvier 2023 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance, du lundi au mercredi (de 8 H 30 à 12 H et de 13 H 30 à 17 H 30), le jeudi (de 8H30 à 12H et de 15H à 17H30) le vendredi (de 8 H 30 à 12 H et de 13 H 30 à 17 H), le samedi (de 9 H à 12 H) ; et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire -enquêteur à la Mairie de La Guerche-de -Bretagne (2 rue du Cheval Blanc - 35130 La Guerche-de-Bretagne) ou par mail à l'adresse suivante : enquetepubliqueplul-gdb@laguerchedebretagne.fr

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune : www.laguerchedebretagne.fr

Le commissaire-enquêteur recevra en outre, personnellement le lundi 12 décembre 2022 de 13 H 30 à 17 H 30, le mercredi 4 janvier 2023 de 13 H 30 à 17 H 30, le samedi 14 janvier 2023 de 9 H à 12 H, toutes les observations qui pourront être faites sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à Monsieur Mathieu VINCENT, Adjoint en charge de l'urbanisme ou à Madame Carole BÉASSE, responsable du service urbanisme.

L227J03194

CONSTITUTIONS

SCI LOUISON

Création de la sci : LOUISON. Siège : 37 Lieu Dit Seran 35150 AMANLIS. Capital : 1000 €. Objet : L'acquisition, l'administration, la restauration, la construction, et l'exploitation par bail, location ou autrement, de biens et droits immobiliers. Gérants : CHARLINE JULIEN, 37 Lieu Dit Seran 35150 AMANLIS. PIERRE-ANTOINE HIRIART, 37 Lieu Dit Seran 35150 AMANLIS. Durée : 99 ans au rcs de RENNES. Cessions soumises à agrément.

L227J02916

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ROMILLE du 21/10/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : AMD VAUNOISE

Siège social : 36 Lieudit La Couplais, 35850 ROMILLE

Objet social : l'acquisition d'un immeuble sis à Vaunoise - 35850 ROMILLE, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Alexis DECOMMUNIER, demeurant 36 Lieudit La Couplais 35850 ROMILLE et Monsieur Maxime DECOMMUNIER, demeurant 22 La Bertinais 35850 ROMILLE

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas et obtenu à l'unanimité des associés

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de RENNES.

L227J03045

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **PYMO**

FORME : Société à responsabilité limitée à associé unique.

CAPITAL : 30.000 euros, suivant apport en nature d'un fonds de commerce de maîtrise d'œuvre, exploité par Monsieur Yvonig PICARD sous le statut d'entreprise individuelle, inscrite au répertoire SIREN sous le n°822090247, dont l'établissement est sis 15 Avenue Jean Jaurès, 35400 SAINT-MALO.

La Société aura la propriété et la jouissance du fonds apporté à compter du 1er janvier 2023.

SIEGE SOCIAL : 15 Avenue Jean Jaurès, 35400 SAINT-MALO.

OBJET : La maitrise d'œuvre, le suivi de chantier, et le conseil dans le domaine de la construction et de la rénovation, le suivi de chantier, et plus généralement dans les domaines relatifs à l'habitat ; Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ; La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

DUREE : 99 années

GERANCE : Monsieur Yvonig PICARD, demeurant 16 bis rue de Saint-Malo, 35540 MINIAC MORVAN.

IMMATRICULATION : au RCS de SAINT-MALO

Pour avis,

L227J03649

SARL MEN ONLY

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 €
Siège social : 4, allée des bardes
35760 SAINT GREGOIRE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er décembre 2022

Il a été constitué sous la dénomination sociale SARL MEN ONLY

Une société à responsabilité limitée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

Siège social : 4, allée des bardes - 35760 SAINT GREGOIRE

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des Sociétés

Objet social : Institut de beauté, massages (code naf 9602 B).

Le capital social s'élève à la somme de 1 000 €

Il est divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées à hauteur de 1 000 €.

Gérance : Madame Joyce MALUNGA demeurant 4, allée des Bardes, 35760 SAINT GREGOIRE est désignée en qualité de gérant

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de RENNES

Pour avis et mention, Le gérant

L227J03712

Par acte ssp en date de 06/12/2022, il a été constitué une SAS

Dénomination :
KYOTO

Siège Social : 14, rue Jacques Prévert 35300 FOUGERES

Capital : 1000 €

Activités principales : Prestations de services auprès des entreprises. Conseils pour les affaires et la gestion. Management. Acquisition de tous titres et droits mobiliers et immobiliers par voie de souscription, participation à la création de sociétés nouvelles ou de sociétés existantes, achats, cessions, échanges de titres ou de toute autre manière. Participer au développement, à la transformation et au contrôle de toute société.

Durée : 99 ans

Président : M. DUBREIL MICKAËL 14, rue Jacques Prévert 35300 FOUGERES

Directeur Général : Mme DUBREIL GAËLLE 14, rue Jacques Prévert 35300 FRANCONVILLE

Cession d'actions : Libre entre associés soumise à agrément dans les autres cas

Exercice du droit de vote : Libre entre associés soumise à agrément dans les autres cas

Conditions d'admission aux assemblées : être actionnaire

Immatriculation au RCS de RENNES

L227J03771

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : BDS LAVAL ; Forme sociale : Société A Responsabilité Limitée ; Siège social : 9 rue Charles Vanel 35770 VERN-SUR-SEICHE ; Objet social : La création, l'acquisition, l'exploitation par tous moyens de tous fonds de commerce de bar, brasserie, restauration sur place ou à emporter. La souscription, l'acquisition et la gestion de tous titres de participations dans des sociétés exerçant une des activités ci-dessus, l'administration, le contrôle et la gestion de ces prises de participation ; Toutes prestations de services au profit des sociétés ou groupements dans lesquels elle détiendra une participation ; Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement. Durée de la société : 99 ans ; Capital social : 10.000 euros ; Gérance : M. Nicolas STURM demeurant 39 Bis rue Le Coz 35000 RENNES, M. Yannick PECHARD demeurant 6 rue Michel Marion 35740 PACE et Mme Anne-Sophie STURM demeurant 20 rue Paul Louis Courier 35000 RENNES pour une durée indéterminée. RCS : RENNES. Pour avis.

L227J03811

TRIBUNAL DE COMMERCE

CITÉ JUDICIAIRE

7, rue Pierre Abélard - CS 43124 - 35031 RENNES Cedex
Parking Arsenal - Bus : lignes 5, 6 et 9 - Métro Charles de Gaulle et République

GREFFE : extrait K bis, bilans, nantissements, judiciaire, faillites
Tél. 02 99 65 38 88

RCS - CFE : registre du commerce - formalités RCS
Tél. 02 99 65 38 88 option 1

Ouvert du mardi au vendredi : 8 h 30 → 12 h 00 - 13 h 30 → 17 h 00
Le lundi 10 h 00 → 12 h 00 - 13 h 30 → 17 h 00

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

REDRESSEMENTS JUDICIAIRES

(Jugement du 05 décembre 2022)

SAS K-PRIVATE DRIVER, 31 Rue Jean Perrin, 35760 Saint-Grégoire, RCS RENNES 815 037 221, RM 815 037 221. Transport avec chauffeur (Vtc). Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 5 juin 2021 désignant mandataire judiciaire SELARL Gopmj, prise en la personne de Maître Pauline Collin 4 Mail François Mitterrand 35000 Rennes Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501531557300-2022J00381

SAS WEST AUTOMOTIVE BUSINESS, 20 Rue d'Isly, 3 Soleils Business Centre, 35000 Rennes, RCS RENNES 819 704 594. Négoce de véhicules. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 5 juin 2021 désignant mandataire judiciaire SELARL Athena prise en la personne de Maître Charlotte Thirion 20 Boulevard d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 Rennes Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501531557303-2022J00379

SARL SOFIBOIS, 266 Rue de Fougères, - le Jean Bart - Apt 78, 35700 Rennes, RCS RENNES 819 339 474. Holding. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 5 juin 2021 désignant mandataire judiciaire SELARL David-Goic & Associés, prise en la personne de Me Isabelle Goic 39 Rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 Rennes Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501531557309-2022J00378

SAS WAYTRANS, 4 Square Pierre Merlat, 35700 Rennes, RCS RENNES 828 689 380. Transporteur public routier. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 5 juin 2021 désignant mandataire judiciaire Me Margottin Eric 29 Rue de Lorient - Immeuble Le Papyrus CS 74036 35040 Rennes Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501531557312-2022J00380

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

(Jugement du 16 novembre 2022)

LEFORTIER Paméla, 26 Rue du Mont Saint-Michel, 35420 Poilley, RCS RENNES 900 712 399. Débit De Boisson, Épicerie, Tabac. Prononce l'ouverture de la liquidation judiciaire et a décidé de l'application de la procédure de liquidation judiciaire simplifiée portant sur l'ensemble des patrimoines, sous le numéro 2022J00377, date de cessation des paiements 23/03/2022 et a désigné Maître MARGOTTIN Eric 29 rue de Lorient, Immeuble Le Payrus CS 74036 35040 RENNES. Les déclarations des créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au Bodacc.

13501531557315-2022J00377

(Jugement du 07 décembre 2022)

SAS 2P2B, 5b Rue du Manoir, 35620 Teillay, RCS RENNES 911 022 978. Restauration. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 octobre 2022 , désignant liquidateur SELARL David-Goic & Associés, prise en la personne de Me Benjamin Brillaud 39 Rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501531654155-2022J00383

SARL TWEEDE LEVEN, 26 a Boulevard de Groslay, 35300 Fougères, RCS RENNES 881 971 519. Vente de biens d'occasion. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 juillet 2022 , désignant liquidateur SELARL Athena prise en la personne de Maître Charlotte Thirion 20 Boulevard d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501531654152-2022J00382

CONVERSION REDRESSEMENT JUDICIAIRE EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 30 novembre 2022)

SARL HABITAT BRETON, 2 Boulevard de l'Odet, Village des Artisans, 35740 Pacé, RCS RENNES 823 765 789. Vente de produits d'isolation, traitements pour maisons. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Gopmj, prise en la personne de Maître Pauline Collin 4 Mail François Mitterrand 35000 Rennes.

13501531557306-2022J00300

VENTE NOTARIALE INTERACTIVE

neonot
DES NOTAIRES À VOS CÔTÉS

VENTE NOTARIALE INTERACTIVE

NOYAL CHATILLON SUR SEICHE
ZA DU HIL - BATIMENT À USAGE DE BUREAUX

Bureaux d'environ 338 M² comprenant :
- un hall d'entrée avec un bureau d'accueil, une salle de repos avec coin cuisine, un grand bureau, un wc, un dégagement desservant 2 blocs sanitaires, une réserve, un local archive, 6 bureaux, une grande pièce.

Un garage
TERRAIN CLOS de 2009 m²
DPE : E

MISE À PRIX : 380.000€ HONORAIRES DE NÉGOCIATION INCLUS À LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR (3,9%)

Minimum du pas des offres : 3.000€

DATE DE LA VENTE : 09/01/2023 À 19H - 10/01/2023 À 19H

Visites : sur rdv
Contact : Delphine PAPAIL - 06 14 21 06 99 - d.papail@neonot.fr

L227J03897

CONSTITUTIONS

CKM LA BELLE ETOILE 2
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social :
26, La belle étoile
35580 ST SENOUX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT SENOUX du 14/12/2022 , il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : CKM LA BELLE ETOILE 2

Siège social : 26, La belle étoile, 35580 ST SENOUX

Objet social : Acquisition de biens immobiliers et exploitation par bail

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Christophe MASSIOT demeurant 26, La belle étoile 35580 SAINT SENOUX

Clauses relatives aux cessions de parts :

dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant

agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de RENNES.

Pour avis, La Gérance

L227J03812

CONSTITUTIONS

Par acte ssp en date de 05/12/2022, il a été constitué une SARL
Dénomination :
MAISON DU PAIN
Nom Commercial : MAISON DU PAIN
Siège Social : 16, Rue des Forgets 35580 GUIGNEN
Capital : 1000 €
Activités principales : Boulangerie, Pâtisserie, Sandwicherie, Pizzéria, à emporter et en livraison et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.
Durée : 99 ans
Gérance : Mme Marwa Zemzmi 12 Rue Ganneron 75008 PARIS 08
Immatriculation au RCS de RENNES

L227J03848

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, par acte sous signature électronique du 9 décembre 2022, de la Société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes:
Dénomination:
MON COURTIER FENETRES
Siège social: 9, Allée des Roncerais à BRUZ (35170)
Objet: La société a pour objet en France et à l'étranger :
- L'assistance à la définition et à la réalisation de devis de projets de rénovation et/ou modification de menuiseries intérieures et/ou extérieures pour des clients particuliers et professionnels ;
- La mise en relation entre des prestataires en rénovation et/ou modification de menuiseries intérieures et/ou extérieures et des particuliers ou professionnels recherchant ce type de prestations ;
- L'assistance à la négociation de contrats de prestation de service en matière de rénovation et/ou modification de menuiseries intérieures et/ou extérieures pour le compte de clients particuliers et professionnels ;
- L'assistance à la constitution de dossiers et autres demandes d'aides et/ou crédits d'impôts relatifs à des projets de rénovation et/ou modification de menuiseries intérieures et/ou extérieures pour des clients particuliers et professionnels ;
- Toutes formes de prestation de services en relation directe et/ou indirecte avec l'objet social de la Société ;
La participation de la Société par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de nouvelles sociétés, d'apports, commandites, souscriptions ou achats de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou société en participation.
Et généralement toutes opérations commerciales, financières, immobilières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à ce qui précède ou susceptibles de favoriser le développement et l'extension des affaires sociales.
La société peut agir tant en France qu'à l'Etranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes, et réaliser, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement les opérations entrant dans son objet.
Capital social: 1.000 €
Durée: 99 ans
Gérant: Monsieur Sébastien PIEL, demeurant 9, Allée des Roncerais à BRUZ (35170).
RCS: RENNES
Pour avis, la Gérance.

L227J03867

Aux termes d'un ASSP en date du 12/12/2022, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : HPC
Objet social : acquisition et gestion par la location de biens immobiliers
Siège social : 7 allée du clos , 35190 LA CHAPELLE AUX FILTZMEENS
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SAINT MALO
Gérance : M. PRUVOST OLIVIER, demeurant 7 ALLEE DU CLOS, 35190 LA CHAPELLE AUX FILTZMEENS

L227J03883

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : EURL GALLARD ;
Forme sociale : Société A Responsabilité Limitée ;
Siège social : 587 La Croix de la Barre 35130 RANNEE.
Objet social : L'exploitation par tous moyens de tous fonds de mécanique générale, entretien, réparation de tous véhicules, matériels roulants et matériels de travaux ; La carrosserie, la peinture, le débosselage de tous véhicules, matériels roulants et matériels de travaux ; la vente, la pose, la dépose, et la réparation de pneumatiques ;Toutes activités de forge, ferronnerie, serrurerie ; L'achat, la vente et la réparation de véhicules, matériels et outillage portatif neufs et d'occasion ; L'achat et la vente de pièces détachées, accessoires, lubrifiants et, plus généralement de tous biens et produits en lien avec les activités de la Société ; La souscription, l'acquisition et la gestion de tous titres de participations dans des sociétés exerçant une des activités ci-dessus, l'administration, le contrôle et la gestion de ces prises de participation ; Toutes prestations de services au profit des sociétés ou groupements dans lesquels elle détiendra une participation ; Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement. ;
Durée : 99 ans ;
Capital social : 10.000 euros ;
Gérance : M. Florent GALLARD demeurant 2, Le Bois Mellet 35680 BAIS sans limitation de durée.
RCS RENNES. Pour avis.

L227J03910

CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 07/12/2022, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : MSM CORP
Objet social : La location, la gestion et la mise à disposition de tout espaces virtuels, plateforme de e-commerce et marketplace, l'achat et la vente sur internet de tous articles et produits non soumis à réglementation, la location d'espaces virtuels et toutes prestations de services.
Siège social : 1 Allée du Verger, 35830 BETTON
Capital : 900
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de RENNES
Président : M. PAIGIER Marius, demeurant 1 Allée du Verger, 35830 BETTON
Directeux généraux : M. MAURIER Sinclair, demeurant 52 Rue du Clos, 35830 BETTON et M. CARLO Maxime, demeurant 1 Rue Paul Gauguin 35830 BETTON
Admission aux assemblées et droits de votes : Dans les conditions légales et statutaires
Clause d'agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

L227J03914

CABINET MARTINE VAZEL
Société d'Avocat
Spécialiste en Droit des Sociétés
167 Route de Lorient
Parc Monier - Le Cassiopée
35000 RENNES
SPÉCIALISTE

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société par actions simplifiée SAS LIN en date du 13 décembre 2022.
Siège social : RENNES (Ille et Vilaine) - 3 Rue de la Donelière ; objet social : la société a pour objet, en France et dans tous pays l'activité de société de portefeuille, l'acquisition et la gestion des participations de la société, l'activité de holding financière ; l'activité de société animatrice de groupe, la présidence de toutes sociétés ou groupement ; l'activité de prestations de services techniques, administratifs, commerciaux et de gestion ; l'activité de consultant ; l'acquisition et la gestion, notamment par location, de tous biens immobiliers ; la location en meublé ; l'activité de marchand de biens ; l'achat, la vente, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, l'import-export, la location, le conditionnement de tous biens alimentaires ou non alimentaires ; capital : 8 000 uros ; durée : 99 ans.
Admission aux assemblées : tout associé a le droit de participer aux assemblées et de s'y exprimer - Exercice du droit de vote : le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital possédé et chaque action donne droit à une voix. - Clauses restreignant la libre disposition des actions : droit de préemption des associés et agrément des cessions d'actions par décision collective des associés.
Présidente : Madame Augustine LIN demeurant à RENNES (Ille et Vilaine) 15 Rue Révérend Père Chaillet ; Directeur général : Monsieur Fang LIN demeurant à RENNES (Ille et Vilaine) 15 Rue Révérend Père Chaillet.
RCS : RENNES
Pour avis

L227J03918

CABINET MARTINE VAZEL
Société d'Avocat
Spécialiste en Droit des Sociétés
167 Route de Lorient
Parc Monier - Le Cassiopée
35000 RENNES
SPÉCIALISTE

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société par actions simplifiée PASYNOMA, en date à ACIGNE du 23/11/2022

Siège social : ACIGNE (Ille-et-Vilaine) - 12 rue des Vignerons ; objet : L'activité de consultant, conseil, accompagnement de professionnels et entrepreneurs ; la prise de participation dans toutes opérations ou entreprises commerciales ou industrielles ; l'activité de société de portefeuille, l'acquisition et la gestion des participations de la société, l'activité de holding financière ; l'activité de société animatrice de groupe, la gestion, la direction, la présidence, de toutes sociétés ou groupement ;l'activité de prestations de services techniques, administratifs, commerciaux et de gestion au profit de ses filiales ou de tiers ;organisation de colloques et séminaires, formation dans les activités listées ci-dessus ; acquisition de tous biens immobiliers en pleine propriété ou en démembrement de propriété et la gestion de ces biens; le cas échéant la vente desdits biens; activité de marchand de biens; acquisition la cession et plus largement la gestion, l'administration de valeurs mobilières ou tout autre forme de placement; capital : 322 500 uros ; durée : 99 ans.
Admission aux assemblées : tout associé a le droit de participer aux assemblées et de s'y exprimer - Exercice du droit de vote : le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital possédé et chaque action donne droit à une voix. - Clauses restreignant la libre disposition des actions : droit de préemption des associés et agrément des cessions d'actions par décision collective des associés
Président : Monsieur Pascal BASSET demeurant à ACIGNE (Ille-et-Vilaine) - 12 rue des Vignerons ; Directrice Générale : Madame Sylvie BASSET demeurant à ACIGNE (Ille-et-Vilaine) - 12 rue des Vignerons.
RCS : RENNES
Pour avis

L227J03921

STRATÉYS
AVOCATS ET STRATÉGIE D'ENTREPRISES
SELARL
1C allée Ermengarde d'Anjou
ZAC Atalante Champeaux
CS 91124 - 35011 RENNES CEDEX

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte seing privé en date du 13 décembre 2022, il a été constitué une société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :
Forme : Société Civile de Construction Vente
Dénomination : PROMO SUR ERDRE
Siège social : Espace Performance Bâtiment N à (35769) SAINT-GREGOIRE CEDEX
Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport de tous immeubles et la construction sur ceux-ci de tous biens de toutes destinations, la vente en totalité ou par lots de ces biens, à terme, en état futur d'achèvement ou après achèvement, et le financement de ces opérations.
Capital social : 1 000 € par apports en numéraire
Gérance : Monsieur Bertrand DABIREAU, demeurant 86 route de la Haie Fouassière à (44115) HAUTE GOULAINE et la société JADCO INVEST, SARL au capital de 20 000 000 €, dont le siège social est situé Centre d'Affaires Espace Performance Bâtiment N Espace Bleu à (35769) SAINT-GREGOIRE - RCS RENNES 414 211 276.
Durée - RCS : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de RENNES
Agrément : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.
Pour avis - La gérance

L227J03926

mondrian avocats
Pages de Fremond Bakhos & Chevalier

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature privée en date du 13/12/2022 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : La FS
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 120.000 euros.
SIEGE : 3 Allée du Ruisseau, 35270 MEILLAC
OBJET : L'activité de société holding ; Et plus généralement, toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
DUREE : 99 années
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : En cas de perte du caractère unipersonnelle, les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
PRESIDENT : Monsieur François SAUVEE, demeurant 3 Allée du Ruisseau, 35270 MEILLAC
IMMATRICULATION : au RCS de SAINT-MALO.
Pour avis,

L227J03941

Aux termes d'un ASSP en date du 13/12/2022, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : OWLAB PROJECT
Objet social : Création, conception, modélisation et vente d'outils et de modules pédagogiques notamment dans le domaine de l'anatomie et la biologie.Mise à disposition d'outils physiques ou numériques facilitant l'acquisition de connaissances.Mise à disposition d'un espace de fabrication numérique et informatique (impression 3D) pour la conception et la fabrication de projets pédagogiques innovants.Conseil, formation et enseignement.Vente de produits dérivés.
Siège social : 23 Avenue du 41e Régiment d'infanterie, 35000 RENNES
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de RENNES
Président : M. CHAPALAIN Simon, demeurant 16 rue du 410E régiment d'infanterie, 35000 RENNES
Admission aux assemblées et droits de votes : Selon les conditions légales et statutaires.
Clause d'agrément : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres.

L227J03947

CONSTITUTIONS

DANIEL AVOCATS ET ASSOCIES
Société d'Avocats
107, Avenue Henri Fréville
et 2 rue d'Espagne
35202 RENNES CEDEX 2

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 13 décembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : DISPLEG 35

Capital : 10.000 € divisé en 1.000 parts sociales de 10 € chacune

Siège social : 2, Avenue de Chevré 35690 ACIGNÉ

Objet : Tous travaux notamment de conception, d'installation, de réparation, entretien et maintenance se rapportant aux réseaux et système de communication, télécommunication, transmission, vidéotransmission, de transport d'informations sous toutes formes ; Le conseil, l'étude, l'ingénierie et la formation s'y rapportant ; La commercialisation de matériels, pièces détachées dans les domaines précités ; L'installation, l'entretien et la maintenance de panneaux photovoltaïques et d'infrastructures de recharge de véhicules électriques ; la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, ateliers se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la création, l'acquisition, la concession, la cession et l'exploitation directe ou indirecte de tous brevets, marques, procédés ainsi que tous autres droits de propriété industrielle ou intellectuelle ; la prise de participation directe ou indirecte dans toutes entreprises ou dans toutes affaires commerciales et financières se rattachant directement à l'objet social, notamment et d'une façon non limitative par voie de souscription ou d'acquisition de de titres ou droits sociaux, de fusions, d'alliances, d'associations, de participations ou autrement ; et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation.

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au R.C.S. de RENNES.

Gérance : Sont nommés en qualité de cogérants, pour une durée indéterminée, Monsieur Gaël CORBIN demeurant à PONT-PEAN (35131) 15, avenue Pierre de Coubertin et Madame Vanessa PLIHON demeurant à BETTON (35830) 18, le Housset.

Pour avis, les gérants.

L227J03949

MOINS SIDNEY DURAND VACHON MOINS
Notaires de France

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Me Géraud MOINS, notaire à MONTFORT SUR MEU, en date du 14 décembre 2022, à MONTFORT SUR MEU.

Dénomination : FRANCKEVE.

Forme : Société civile immobilière.

Siège social : 8 allée des peupliers, 35530 Noyal sur Vilaine.

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Durée de la société : 90 année(s).

Capital social fixe : 1000 euros

Montant des apports en numéraire : 1000 euros.

Cession de parts et agrément : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés..

Gérant : Monsieur Franck Thierry Georges AUBRY-CAMUS, demeurant 8 allée des peupliers, 35530 Noyal sur Vilaine

Gérant : Madame Evelyne Claire Olga PIGEON épouse AUBRY-CAMUS, demeurant 8 allée des peupliers, 35530 Noyal sur Vilaine

La société sera immatriculée au RCS de Rennes.

Pour avis.

L227J03950

SELARL « Fabrice JANVIER et Jean-Marc BORSA, Notaires associés »
19 rue de la Gare
35350
ST-MELOIR DES ONDES
Notaires

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître JANVIER Fabrice, Notaire associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « Fabrice JANVIER et Jean -Marc BORSA, Notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à SAINT MELOIR DES ONDES, 19, rue de la Gare, le 8 novembre 2022, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : **ADL IMMOBILIER**

Le siège social est fixé à : SAINT-PIERRE-DE-PLESGUEN (35720), lieu-dit La Houssais.

La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 EUR), apports en numéraire.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les gérants de la société sont : Monsieur Dylan LALFOND et Madame Angeline LEFEUVRE demeurant ST PIERRE DE PLESGUEN lieudit La Houssais

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT MALO

Pour avis

Le notaire.

Maître JANVIER Fabrice

L227J03968

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé signé par voie électronique le 14 décembre 2022, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée dont les caractéristiques sont les suivantes :

DÉNOMINATION : Potioikos

CAPITAL : 1 000 euros

SIÈGE SOCIAL : 17 Le Jonchay 35135 CHANTEPIE

OBJET :

- la prise de participations dans toutes entités juridiques et dans toutes sociétés, en vue de la détention, en tant que holding financière, de leur contrôle ou d'une simple participation minoritaire, et ce par tous moyens, notamment par achat, apport, souscription d'actions, parts sociales et généralement tous biens immobiliers, mobiliers et valeurs mobilières, ou par apport partiel d'actif, fusion ou autre ;
- la gestion de ces participations et, le cas échéant, l'animation des filiales par leur contrôle effectif et par la participation à la définition et à la conduite de leur politique, à la détermination des objectifs à moyen et long terme ;
- l'exercice de mandats sociaux ;
- toutes opérations et prestations se rapportant à ces activités et, notamment, la réalisation de prestations de services au profit des entreprises, en général, et de ses filiales, en particulier ;
- et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet précité ou pouvant en favoriser l'extension ou le développement.

DURÉE : 99 ans

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque associé dispose d'un nombre de voix équivalent au nombre d'actions qu'il détient.

TRANSMISSION D'ACTIONS : Les transmissions d'actions sont libres si la société est unipersonnelle, ainsi qu'entre associés si la société comporte au plus deux associés. Toutes les autres transmissions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRÉSIDENTE : Madame Annie SAULNIER née JOUAULT, demeurant à CHANTEPIE (35) - 17 Le Jonchay, a été nommée Présidente de la société pour une durée indéterminée.

La société sera immatriculée au R.C.S. de RENNES.

Pour avis.

L227J03980

CUBE AVOCATS
SOCIÉTÉS D'AVOCATS
Arnaud KERMARREC Nolwenn LANTRIN
Guillaume LE COURIAUD

CONSTITUTION

Suivant acte s.s.p. du 14.12.2022, il a été constitué une société par actions simplifiée, ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : WE FEEL GOOD.

Objet : agence de communication et marketing en ressources humaines et, notamment, de conseil en marque employeur ; régie publicitaire de médias pour la vente ou la revente d'espaces publicitaires, ainsi que de centrales d'achat d'espaces publicitaires.

Siège : Digital Park, 801 avenue des Champs Blancs, 35510 CESSON-SÉVIGNÉ.

Durée : jusqu'au 31.12.2100.

Capital : 50.000 € (apports en numéraire).

Admission aux assemblées - droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par correspondance ou par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent ; chaque action donnant droit à une voix au moins.

Agrément : Les actions peuvent être transmises librement entre associés. Elles ne peuvent être transmises à des tiers étrangers à la Société qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Présidente : MVGROUP (S.A.S.), Digital Park, 801 avenue des Champs Blancs, 35510 CESSON-SÉVIGNÉ, RCS RENNES 519 020 325.

Directrice générale : FL HOLDING (S.A.S.), 54 rue du Cormier, 35510 CESSON-SÉVIGNÉ, RCS RENNES 918 556 069.

Immatriculation : RCS RENNES.

Pour avis, les fondateurs.

L227J03984

Me Nathalie SIDNEY-DURAND
40 boulevard
de la Tour d'Auvergne
35000 RENNES
02 99 31 31 70
Notaires

Aux termes d'un acte authentique reçu le 14/12/2022 par Maitre Nathalie SIDNEY-DURAND, Notaire à RENNES (35000) - 40 boulevard de la Tour d'Auvergne, il a été constitué une SC ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCM CABINET MEDICAL BELLUCIA

Objet social : Gestion de moyens utiles à l'exercice de la profession des associés.

Siège social : 11 rue de la Duchesse Anne, 35760 SAINT GREGOIRE

Capital : 100 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de RENNES

Co-gérance : Mme LEBOUC Pascale, demeurant 8 allée Robert Desnos, 35760 SAINT GREGOIRE et Mme THOMANN Marion, demeurant 5 rue Charles Nicolle, 35760 SAINT GREGOIRE

L227J03994

MODIFICATIONS

viseeon

LE HARAS DU PATTON

Exploitation agricole
à Responsabilité Limitée
au capital de 7 500 €
Siège Social : Le Moulin de l'Alleu
35630 LA CHAPELLE CHAUSSEE
815 230 289 RCS RENNES

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Par décision du 1er décembre 2022, l'Assemblée Générale a décidé de transférer le siège social de l'exploitation, de le Moulin de l'Alleu - 35630 LA CHAPELLE CHAUSSEE au 2 La Boissière - 56910 ST NICOLAS DU TERTRE à compter du 1er décembre 2022.

L'article 4 des statuts a été corrélativement modifié.

Pour avis, La Gérance

L227J03616

Gueguen avocats

LA MINE DE L'OPTIQUE

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Transformée en
Société par actions simplifiée
Siège social : 2 rue des Tamaris
35131 Pont-Péan
753 160 977 RCS Rennes

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 02 décembre 2022, les associés de la Société, statuant dans les conditions prévues par les articles L. 227-3 et L. 223 -43 du Code de commerce, ont décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et ont adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, sa durée, son siège social et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Son capital reste fixé à la somme de 8 000 €uros et sera désormais divisé en 800 actions de valeur nominale identique, entièrement libérées et de même catégorie.

Direction de la société : Sous sa forme de SARL, la Société était gérée par Monsieur Corentin BROSSAULT en qualité de gérant, dont les fonctions ont pris fin du fait de la transformation.

Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par :

- Président : La société LA BROSSE, société à responsabilité limitée au capital de 2 500 euros, dont le siège social est situé 54 La Morinais - 35580 Guichen, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 912 491 487.
- Directeur Général : Monsieur Corentin BROSSAULT demeurant 54 La Morinais - 35580 Guichen.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède sur simple justification de son identité et d'une inscription de sa qualité d'associé sur un compte d'associé au jour de la décision collective.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Cession d'actions : Toute cession d'actions est soumise à l'agrément des associés représentant plus des deux tiers (2/3) des actions composant le capital social.

Pour avis, Le Président

L227J03785

SAVEM
MAINTENANCE CVC
SYNDICS / COPROPRIÉTAIRES / BAILLEURS SOCIAUX ?
PENSEZ À LA MAINTENANCE DE VOS ÉQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE, VENTILATION ET CLIMATISATION !
savem.pro
02 57 71 01 10
contact@savem.pro

MODIFICATIONS

MERIDIEN ZERO
SARL au capital de 3.000 €
Ancien siège Social : 6 rue Micheline Ostermeyer Bâtiment C 35000 RENNES
Nouveau Siège Social : Le Guay Nid
22250 SEVIGNAC
RCS RENNES 535 365 621

TRANSFERT DE SIEGE

Aux termes d'une décision en date du 1er décembre 2022, l'associé unique et seul gérant a décidé de transférer le siège social qui était à RENNES (35000), 6 rue Micheline Ostermeyer, Bâtiment C, à SEVIGNAC (22250), Le Guay Nid, et ce à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Gérance

L227J03740

DLH CONSTRUCTIONS

SASU au capital de 500€
Siège social : 5 Cours d Arnhem 35200 Rennes
RCS Rennes 884480815

L'AGE du 02.11.2022 à 9h a transféré le siège social au 82 AV CHARLES DE GAULLE 91600 SAVIGNY SUR ORGE. Radiation au RCS de Rennes. Immatriculation au RCS d'Evry.

L227J03763

NOAM&ALYSSA

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10.000 euros
Ancien siège social : 11, rue des Princes 35270 COMBOURG
Nouveau siège social :
11, rue Anne de Bretagne
35330 MERNEL
820 441 814 RCS SAINT-MALO

Le 08/12/2022, l'associée unique a décidé 1/de transférer le siège social du 11, rue des Princes - 35270 COMBOURG au 11, rue Anne de Bretagne - 35330 MERNEL à effet du 08/12/2022. 2/de modifier l'objet social comme suit à compter du 08/12/2022 : La création, la fabrication et la vente de vêtements pour bébés et enfants. Les articles 2 et 4 des statuts ont été modifiés. RCS SAINT-MALO. Pour avis.

L227J03786

FIDAL
Société d'Avocats - 2 rue de la Mabilais
CS 24227 - 35042 RENNES Cedex

SOCIETE ANONYME BRETONNE D'ECONOMIE MIXTE D'EQUIPEMENT NAVAL (SA.BE.MEN)

S.A. à Conseil d'administration
au capital de 83 400 000 €uros
Siège social : 283 avenue du Général Patton
35000 RENNES
326 116 670 RCS RENNES

Le conseil d'administration du 12 octobre 2022 a pris acte de la démission de Monsieur Pierre ANDRO de son mandat d'administrateur, à effet du 29 juin 2022 et a décidé de pourvoir à son remplacement, en nommant à titre provisoire, par voie de cooptation, Madame Corinne VINTNER, née le 17 septembre 1962 à SAINT MALO (35), demeurant actuellement à CARANTEC (29660) - 31, chemin de Saint Guénolé, pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Pierre ANDRO, soit jusqu'au jour de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2024. Pour avis

L227J03787

BREIZH TEAM
SCI au capital de 1 000 €
5 allée du Clos du Bois
35360 LA CHAPELLE DU LOU DU LAC
831 932 975 RCS Rennes

TRANSFERT DE SIÈGE

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 5, allée du Clos du Bois, 35360 LA CHAPELLE DU LOU DU LAC au 1, impasse du Gué, 56800 CAMPENEAC.
Mention sera faite aux RCS de Rennes et Vannes.

L227J03790

AVB&CO

SARL au capital de 10.000 €
Siège social : 24 Quai Trichet
35400 SAINT-MALO
RCS SAINT-MALO 799.354.808

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 2 décembre 2022, les associés ont décidé, à compter du même jour, de transférer le siège social initialement sis à 35400 SAINT-MALO 24 quai Trichet, à l'adresse suivante : 74170 SAINT-GERVAIS-LES-BAINS, 214 Avenue du Mont d'Arbois. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Aux termes de cette assemblée générale, Madame Delphine LE BERTHE domiciliée à 35400 SAINT-MALO, Le Moulin Cassé a été nommée gérante, Monsieur Thierry JOUAN domicilié à 35400 SAINT-MALO, Le Moulin Cassé demeure gérant. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-MALO.
Pour avis et mention

L227J03807

NOTAIRES DES LICES
Notaires associés
11 rue Raillier du Baty
RENNES
Tél. 02 99 78 57 57
Notaires

SCI JFKBIO

SCI au capital de 6 097,96 €
Siège social : 2 rue Louis Chouinard
35170 BRUZ
RCS RENNES 339 902 884

Aux termes des décisions des associés du 21 novembre 2022, il a été décidé de transférer le siège à SAINT BRIAC SUR MER (35800) 8 Le Champ Corbin, à compter de cette date.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
La société sera immatriculée au RCS de SAINT-MALO, et sera radiée du RCS de RENNES.

L227J03808

annoncelegale@7jours.fr

CAPEOS CONSEILS

Société par actions simplifiée
au capital de 3.000.000 euros
Siège social : 29 rue de Lorient - Immeuble Le Papyrus - 35000 RENNES
RCS Rennes 507 380 632

AVIS DE FUSION ET D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Par décisions de l'AGE du 01/12/2022 :
1 / Il a été approuvé dans toutes ses stipulations le projet de fusion établi en date du 11/10/2022, aux termes duquel la SAS AREX CAPEOS (ayant son siège social 5 rue du Petit Chatelier 44300 NANTES, RCS Nantes 384 055 125) faisait apport, à titre de fusion à la SAS CAPEOS CONSEILS sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives mentionnées dans le traité de fusion, de tous les éléments d'actif et de passif constituant son patrimoine, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine de la SAS AREX CAPEOS devant être dévolue à la SAS CAPEOS CONSEILS dans l'état où il se trouve à la date de réalisation de la fusion. Cette fusion a été approuvée par décision de l'associé unique de la SAS AREX CAPEOS en date du 01/12/2022. En rémunération de cet apport-fusion, l'AGE de la SAS CAPEOS CONSEILS a procédé à une augmentation de capital de 298.800 euros, pour le porter de 2.500.000 euros à 2.798.800 euros, au moyen de la création de 2.988 actions nouvelles, de 100 euros de nominal, entièrement libérées, attribuées aux associés de la SAS AREX CAPEOS à raison de 1,1952 action nouvelle de la SAS CAPEOS CONSEILS en échange d'1 action de la SAS AREX CAPEOS. La prime de fusion s'élève à un montant de 2.187.307 euros. Juridiquement, la fusion a pris effet le 01/12/2022. Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 01/01/2022, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la SAS AREX CAPEOS depuis le 01/01/2022 et le 01/12/2022 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la SAS CAPEOS CONSEILS et considérées comme accomplies par cette dernière depuis le 01/01/2022.
2 / Il a été procédé à une augmentation de capital de 201.200 euros, pour le porter de 2.798.800 euros à 3.000.000 euros par incorporation de prime de fusion et élévation du nominal des actions composant le capital social.
3 / Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence des opérations décrites ci-avant.
RCS : Rennes.
Pour avis, le représentant légal

L227J03809

ENTRAID'

SCIC au capital de 45 280€
Siège social : Rond Point Maurice Le Lannou
CS 56520, 35065 RENNES Cedex
RCS Rennes 333 352 888

AVIS DE MODIFICATION

Suivant décision des associés de la SCIC SA ENTRAID' réunis en Assemblée Générale le 31 mai 2022 :
- L'associé FNCUMA représenté par Matthieu GOEHRY est renouvelé
- L'associé FR Cuma Ouest représenté par Joël TROMEUR est renouvelé
- L'associé FR Cuma Nouvelle Aquitaine représenté par Marc CHAPOLARD est renouvelé
- L'associé Pascal BORDEAU représentant l'association des salariés est remplacé par Johann CAILLARD
- L'associé FR Cuma Grand Est représenté par Matthieu GOEHRY est remplacé par la FR Cuma Haut de France représenté par François Xavier SAINTE BEUVE
- L'associé FR Cuma AuRA représenté par Yves FRANCOIS est remplacé par FR Cuma Centre Val de Loire représenté par Frédéric CADIEU
- Nouvel associé Union des Pays de la Loire représenté par Corine ROTTIER
- Nouvel associé FD Cuma Aude représenté par Sylvain MERVOYER
- Nouvel associé FD Cuma Cantal représenté par Eric LAFON

Le conseil d'administration a nommé en qualité de PDG Matthieu GOEHRY, demeurant 1 chemin de Gimbrett 67170 Wingersheim les Quatre Bans en remplacement de Luc Vermeulen à compter du 31 Mai 2022

L227J03816

BCB

SASU au capital de 1000 €
Siège social : 9 rue du Lyonnais
(C/o M. KAYAALP) 35000 RENNES
893 899 849 RCS RENNES

Par AGE du 22/11/2022 il a été décidé de transférer le siège social au 51 av. Jean Jaurès 93300 AUBERVILLIERS
Radiation du RCS de RENNES et immatriculation au RCS de BOBIGNY

L227J03818

TRENTE CINQ NOTAIRES

TRENTE CINQ NOTAIRES
28 rue Alphonse Legault
à BRUZ (35170)

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : **O'BROZER'S FOOD**. Forme : SARL. Capital social : 500 euros. Siège social : 5 rue Martin Luther King, 35136 SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE. 918 698 218 RCS de RENNES. Aux termes de l'AGE en date du 18 novembre 2022, l'associé unique a décidé, à compter du 18 novembre 2022, de transférer le siège social à 3 rue de Bourgogne, 35000 RENNES.L'article 4 des statuts est modifié en conséquence Mention sera portée au RCS de RENNES.

L227J03820

POUR RETROUVER CHAQUE SEMAINE L'ACTUALITÉ DE VOTRE RÉGION

ABONNEZ-VOUS WWW.7JOURS.FR

MODIFICATIONS

OFFICE NOTARIAL
REDON République
Me Thomas MERTEN
2 place de la République
35600 REDON
Tél : 02 22 91 03 70
Notaires

MODIFICATIONS STATUTAIRE

Par acte de cession de parts sociales reçu par Me Thomas MERTEN le 25 novembre 2022 enregistré au SDE de RENNES le 29 novembre 2022 ont été constatées les modifications suivantes des statuts de la société **SCI LA RIOLAIS**, siège social à LANGON (35660) La Riolais, capital 1 000,00 €, immatriculée au RCS de RENNES n° 831787007 :

Anciens associés sortants :
Patrick RAEL, né à LOS ALAMOS (ETATS-UNIS) le 9 décembre 1947
Françoise RAEL GANSER, née à PARIS (75004) le 22 janvier 1948
Adrien RAEL, né à ANGERS (49000) le 28 juin 1986

Associée maintenue :
Aurélie RIVIERE, née à ORLEANS (45000) le 6 septembre 1990

Nouvel associé entrant :
Stéphane RIVIERE né à PITHIVIERS (45300) le 6 juillet 1962

Ancienne répartition des parts :
Patrick RAEL, 11 parts n° 1 à 11
Françoise RAEL GANSER, 11 parts n° 12 à 22
Adrien RAEL, 60 parts n° 23 à 82
Aurélie RIVIERE 18 parts n° 83 à 100

Nouvelle répartition des parts :
Stéphane RIVIERE 51 parts n° 1 à 51
Aurélie RIVIERE 49 parts n° 52 à 100

Anciens gérants démissionnaires :
Patrick RAEL
Adrien RAEL

Nouveau gérant nommé :
Aurélie RIVIERE demeurant ferme de la Riolais à (35660) LANGON

Pour avis, Le notaire

L227J03827

GRAND OUEST
RAVET

ROAZHON CASH

Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 Euros
Siège social : Place de la République
35000 RENNES
803 907 849 RCS RENNES

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 8 décembre 2022, il a été décidé, à compter du même jour de transformer la Société en Société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau et l'adoption des statuts qui régiront désormais la société. La dénomination sociale de la société, son objet social, son siège social, sa durée demeurent inchangés. Le capital reste fixé à la somme de 50 000 €. La société JEBERO (RCS SAINT-BRIEUC 495 357 832) a été nommée Président de la société sous sa nouvelle forme, pour une durée illimitée. La société JAM INVEST (RCS RENNES 823 487 053) a été nommée Directeur Général de la société sous sa nouvelle forme, pour une durée non limitée. Les mandats des Cogérants ont pris fin à compter du même jour. Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives personnellement ou par un mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Les actions ne peuvent être cédées, sauf entre associés et au profit d'un descendant du cédant et sauf en cas de cession ou transmission concomitantes de la totalité des actions de la Société à un même acquéreur devenant associé unique, qu'avec l'agrément préalable d'une décision collective des associés.

Mention au RCS de RENNES.
Pour avis.

L227J03830

CUBE AVOCATS
SOCIÉTÉS D'AVOCATS
Arnaud KERMARREC Nolwenn LANTRIN
Guillaume LE COURIAUD

INVESTYD
Société civile au capital de 1.000 €
Siège : 3 allée de la Fondation
35190 TINTÉNIAC
RCS ST-MALO 823 724 828

TRANSFORMATION SIÈGE - OBJET

Suivant délibérations du 02.12.2022, l'A.G.E. a :

- transformé la Société en société par actions simplifiée.
- mis fin aux fonctions de gérant exercées par M. Yohann DELAHAYE, et désigné en qualité de président : M. Yohann DELAHAYE, demeurant à TINTÉNIAC (35190), 25 rue du Clos de Justice.
- transféré le siège social de TINTÉNIAC (35190), 3 allée de la Fondation, à TINTÉNIAC (35190), 25 rue du Clos de Justice.
- étendu l'objet social au service aux entreprises et à la réalisation de prestations de services diverses.
- adopté le texte des statuts régissant la Société sous ses nouvelles forme, siège et objet.

Admission aux assemblées - droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par correspondance ou par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent ; chaque action donnant droit à une voix au moins.

Agrément : Les actions peuvent être transmises librement entre associés. Elles ne peuvent être transmises à des tiers étrangers à la Société qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Modification : RCS ST-MALO.
Pour avis, le président.

L227J03837

RICAR
Société anonyme transformée
en société par actions simplifiée
Au capital de 213 430 euros
Siège social : 5 rue du Cap
de Bonne Espérance
ZAC de Cap Emeraude 35730 PLEURTUIT
325 048 965 RCS SAINT MALO

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 10 novembre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 1er décembre 2022, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 213 430 euros.

Objet principal : exploitation d'un fonds de commerce de distribution à dominante alimentaire situé à PLEURTUIT (35730), ZAC de Cap Emeraude, 5 rue du Cap de Bonne Espérance, sous l'enseigne : INTERMARCHE.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : Toute mutation d'actions est soumise à l'agrément préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire, à l'exception des mutations d'actions de la Société par voie de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ainsi que des cessions ou donations à un conjoint, à un ascendant ou à un descendant qui peuvent être effectuées librement sauf si elles ont pour effet de ramener la participation, directe ou indirecte, du Président en dessous de 50 % du capital et des droits de vote.

Sous sa forme anonyme, la Société était dirigée par :

Administrateurs : Emmanuelle THIEBAUT, Fabien THIEBAUT et Margaux THIEBAUT

Président Directeur Général : Fabien THIEBAUT

Directeur Général Délégué : Emmanuelle THIEBAUT

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :

Fabien THIEBAUT, demeurant 4, Allée des Meuniers 22490 LANGROLAY SUR RANCE

COMMISSAIRES AUX COMPTES confirmés dans leurs fonctions : Société SOREX, titulaire, Société L2P AUDIT, suppléant.

Pour avis,
Le Président

L227J03845

Maître Yves de Langlois
Notaire
48-50 Rue de la Poterie
35131 CHARTRES DE BRETAGNE
Tél : 02 23 61 88 98

CHEDEMAIL

Société à Responsabilité Limitée
Siège : 10 Impasse Drouelle, résidence de l'Etang 35131 DROUGES
507 831 915 RCS RENNES

1°) Par décision des associés suivant acte reçu par Maître Yves de Langlois, Notaire à CHARTRES DE BRETAGNE (35131), le 9 septembre 2022, il a été décidé :

- de transférer le siège social, à compter rétroactivement du 1er septembre 2022, au 41 La Noé du Gué 35530 SERVON-SUR-VILAINE,
- de nommer cogérants de la SARL : Monsieur Thibault SEPULCHRE DE CONDÉ, demeurant au 41 La Noé du Gué 35530 SERVON-SUR-VILAINE,

Et Monsieur Florian PAULIC-GARNIER, demeurant 50 rue Paul Bourget, 35200 RENNES,

En remplacement de Monsieur Christophe CHEDEMAIL, gérant démissionnaire à compter du 1er septembre 2022.

2°) Suivant décision de l'AGE du 9 septembre 2022, il a été décidé le changement de dénomination sociale en : SP CARRELAGE, à compter rétroactivement du 1er septembre 2022.

Mention au RCS de RENNES
Y. de LANGLOIS.

L227J03846

STEF LOGISTIQUE BRETAGNE NORD

SAS au capital de 40 000 €
Siège social : 93 boulevard Malesherbes
75008 PARIS
500 886 908 RCS PARIS

Aux termes du procès-verbal du 01.12 -2022, l'Associé unique a décidé de transférer le siège social au 5 rue Roland Doré 35000 RENNES à compter de ce jour. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Président : STEF LOGISTIQUE (SAS au capital de 8 000 000 € - 93 boulevard Malesherbes 75008 Paris - 424 391 886 RCS Paris), dont le représentant permanent est Laurent Malfettes.

La société sera radiée du RCS de Paris, et réimmatriculée au RCS de Rennes.

L227J03860

VOS ANNONCES PAR MAIL
annoncelegale@7jours.fr
7JOURS

CARCREFF
SOCIÉTÉ D'AVOCATS
Société d'Avocats
19 A, rue de Châtillon - CS 26535
35065 RENNES CEDEX

« YANNICK RIOU ET TYPHENN MENGER BELLEC, NOTAIRES ASSOCIÉS «

Nouvellement dénommée
« **Typhenn MENGER BELLEC, Notaire** «
Société d'exercice libéral à Responsabilité Limitée au capital de 15 000 Euros
Siège social : 1 rue de la Fontaine
35510 CESSON-SEVIGNE
834 355 653 RCS RENNES

AVIS

Par décisions collectives unanimes des associés en date du 24 octobre 2022, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Yannick RIOU de ses fonctions de cogérant de la Société, avec effet au 5 octobre 2022. Madame Typhenn MENGER BELLEC, demeurant 22 Rue du Nivernais, 35135 CHANTEPIE, reste seule gérante de la Société à compter de cette même date. Les associés ont également décidé de modifier la dénomination sociale à compter du 5 octobre 2022 en « **Typhenn MENGER BELLEC, Notaire** «. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S de RENNES, avec dépôt de statuts mis à jour.

Pour avis,
La gérance.

L227J03863

LEGENDRE RHONE-ALPES
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 5, rue Louis-Jacques Daguerre
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE
388 273 849 RCS RENNES

REDUCTION DE CAPITAL

Par décisions du 25 novembre 2022, l'associée unique a décidé de réduire le capital de 3 000 000 euros à 100 000 euros par voie de réduction du nombre des actions.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

POUR AVIS
Le Président

L227J03868

CABINET Pannetier Bécel Morio C P B M

LES ROCHERS

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : Le Taillis
35220 SAINT DIDIER
800 838 732 RCS RENNES

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 1er novembre, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de Le Taillis 35220 SAINT DIDIER au 2 allée de la Roche aux Fées 35150 PIRE CHANCE à compter du 1er novembre 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de RENNES.

Pour avis
La Gérance

L227J03869

ABONNEZ-VOUS !

MODIFICATIONS

HAVARD

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : Zone Artisanale de la Fontenelle
35113 DOMAGNE
503 216 442 RCS RENNES

Aux termes d'une délibération en date du 1er novembre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de la Zone Artisanale de la Fontenelle 35113 DOMAGNE au 2 allée de la Roche aux Fées 35150 PIRE CHANCE à compter du 1er novembre 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de RENNES.
Pour avis
La Gérance

L227J03870

OFFICE NOTARIAL
JANZE - PIRÉ - CHANCÉ
Mes ANDRÉ, BRANELLEC, PELTIER-CHARRON
Tel : 02 99 47 00 62

N.A.G.

Société Civile
Au capital de 3.270 euros
Siège social : RENNES (35000)
3 Allée de la Bourgonnette
Ecopôle Sud-Est
SIREN 891 852 337 RCS RENNES

AUGMENTATION CAPITAL SOCIAL

Aux termes d'un acte d'apport en nature reçu par Maître Piérik ANDRE, notaire à JANZE le 23 avril 2021, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 3270 euros à 3530 euros, par création de 26 parts sociales nouvelles de 10 euros chacune.
Le capital social est donc désormais fixé à la somme de 3.530,00 euros divisé en 353 parts de dix euros chacune, entièrement souscrites et libérées.
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera portée au RCS de RENNES
Pour avis le Notaire

L227J03871

LEGENDRE PACK
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : Zone Artisanale «Les Placis»
35 230 BOURGBARRE
880 263 298 RCS RENNES

AVIS DE PUBLICITE

Par décisions de l'associée unique en date du 07/12/2022, le capital social a été augmenté d'un montant de 1 400 000 euros par émission de 140 000 actions nouvelles de numéraire, et porté de 10 000 euros à 1 410 000 euros.
Par décisions du 07/12/2022, l'associée unique a décidé de réduire le capital social de 1 400 000 euros pour être ramené à 10 000 euros par voie de réduction du nombre des actions.
L'article 6 des statuts relatif aux apports a été modifié en conséquence.
L'associée unique a, dans la même décision, pris acte de la reconstitution des capitaux propres de la Société à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.
POUR AVIS
Le Président

L227J03872

annoncelegale@7jours.fr

STRATÉYS
AVOCATS ET STRATÉGIE D'ENTREPRISES
SELARL
1C allée Ermengarde d'Anjou
ZAC Atalante Champeaux
CS 91124 - 35011 RENNES CEDEX

CYBELVET

Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée à capital variable au capital plancher de 3 750 € et au capital souscrit de 22 500 €
Siège social : Zone Artisanale de Piquet – 35370 ETRELLES
500 101 035 RCS RENNES

NOMINATION DG

Aux termes d'un acte unanime en date du 2 novembre 2022, les associés ont nommé Monsieur Franck BOUCHET, demeurant 18 rue des Bruyères à (35132) VEZIN-LE-COQUET, en qualité de directeur général à compter du même jour.
Pour avis Le Président

L227J03878

PREMIUM SERVICES TPE PME
SASU au capital de 5 000 €
2 hameau de la Cochardiere
35230 ORGERES
853 042 505 RCS Rennes

MODIFICATIONS

L'associé unique a décidé le 9 décembre 2022 la transformation de la société eu EURL, sans création d'un être moral nouveau, et a nommé Sébastien ARDOUIN demeurant au 2 hameau de la Cochardiere 35230 ORGERES en qualité de Gérant. Il est mis fin aux fonctions de Président.
L'associé unique a décidé le 9 décembre 2022 le transfert du siège social du 2 hameau de la Cochardière 35230 ORGERES au 8, rue Mauduit Duplessis, 35000 RENNES.
Mention sera faite au RCS de Rennes.

L227J03879

Cabinet Catherine BRUNET
Avocat
19 rue Jules Simon
35000 RENNES

ESPRIT CONSTRUCTION OUEST

SARL au capital de 387 000 €
Siège social : 2, rue des Orchidées
35650 LE RHEU
838 267 359 R.C.S. RENNES

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le 09.12.2022, Monsieur Julien BUISINE, associé unique et seul gérant de la société a décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.
A compter du 23.12.2022, le siège social, qui était 2, rue des Orchidées 35650 LE RHEU, est désormais 2 bis, rue de la Haie de Terre 35650 LE RHEU.
Mention sera faite au RCS de RENNES.
Pour avis, Le Gérant

L227J03884

Cabinet Catherine BRUNET
Avocat
19 rue Jules Simon
35000 RENNES

CMCO

SARL au capital de 99 000 €
Siège social : 2, rue des Orchidées
35650 LE RHEU
524 934 668 R.C.S. RENNES

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 09.12.2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.
A compter du 23.12.2022, le siège social, qui était 2, rue des Orchidées 35650 LE RHEU, est désormais 2 bis, rue de la Haie de Terre 35650 LE RHEU.
Mention sera faite au RCS de RENNES.
Pour avis, Le Gérant

L227J03885

CUBE AVOCATS
SOCIÉTÉS D'AVOCATS
Arnaud KERMARREC Nolwenn LANTRIN
Guillaume LE COURIAUD

JUVINE

Société à responsabilité limitée
Capital : 5 000,00 €
Siège social : 2 Lieu-dit la Motte - 35250 Chevaigné
RCS Rennes 919 431 643

Le 12 décembre 2022, l'unanimité des associés a décidé de nommer Madame Pauline FONTAINE, demeurant au 9, impasse des Jonquilles à Saint-Aubin d'Aubigné (35250), en qualité de cogérante, à compter du même jour et pour une durée indéterminée. Pour avis, la gérance.

L227J03891

Cabinet LCE
Expertise Comptable

MADAR NETWORK

SARL au capital de 3000 €
Siège social :
22 RUE DU DOCTEUR ROUX 35150 Janzé
910 232 560 RCS de Rennes

L'AGE du 01/12/2022 a pris acte de la démission des fonctions de co-gérant de M. MSELMI Skander
Mention au RCS de Rennes

L227J03892

In Extenso
Experts-Comptables

MULTISTATION
Société par actions simplifiée au capital de 200 000 €
Siège social : 2 Allée Ephyra - Zone Atalante - 35400 SAINT-MALO
339 509 622 RCS SAINT-MALO

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 9 décembre 2022, il résulte que Monsieur Virgile LOISANCE, demeurant 173 rue Vaugirard - 75015 PARIS a été nommé en qualité de Directeur Général, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société.
POUR AVIS - Le Président

L227J03896

LEGENDRE ENERGIE
SAS au capital de 300 000 euros
Siège social : 5, rue Louis Jacques Daguerre 35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE
501 688 360 RCS RENNES
L'AGE en date du 07/12/2022 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 2 000 000 euros par élévation de la valeur nominale des 1 000 000 actions, pour le porter de 300 000 euros à 2 300 000 euros. Elle a ensuite décidé de réduire le capital social de 2 000 000 euros pour être ramené à 300 000 euros par diminution de la valeur nominale des actions.
L'article 6 des statuts, relatif aux apports, a été modifié en conséquence.
L'associée unique a, dans la même décision, pris acte de la reconstitution des capitaux propres de la Société à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.
POUR AVIS,Le Président

L227J03923

JURIS DOMUS
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

SCI DOMABELLA

Société Civile Immobilière
capital de 1.000 €uros
Siège social : 3, Rue de la Huguenoterie
35000 RENNES
850 137 266 RCS RENNES

NOMINATION CO-GÉRANCE

L'assemblée générale du 08 novembre 2022 a nommé en qualité de cogérants pour une durée indéterminée à compter du 8 novembre 2022 : Maître Sébastien LE GRAND demeurant 3, Rue Jean-Baptiste Barré - 35000 Rennes Maître Hugues PLUMERAULT demeurant 38, square doré - 35 510 Cesson-Sévigné Pour avis, La cogérance.

L227J03938

In Extenso
Experts-Comptables

CITRON
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €
Siège social : 52 rue d'Antrain - 35000 RENNES
880 816 871 RCS RENNES

Aux termes d'une délibération en date du 31 juillet 2022, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Andréa WELSCH de ses fonctions de gérant à compter du 31 juillet 2022 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis - La Gérance

L227J03939

HOME DECO 35

SASU au capital de 5 000 €
Siège social : 12 Rue Legraverend
35700 RENNES
RCS de RENNES n°901 601 336

En date du 31/10/2022, le président a décidé le transfert du siège social au 4 Rue de Brocéliande, 35760 SAINT GREGOIRE à compter du 29/10/2022.

L227J03946

« SEMBREIZH »

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale
Au capital de 11 368 848,40 euros
Siège social : 13 rue du Clos Courtel
35510 CESSON-SEVIGNE
RCS Rennes 599 200 136

Par délibération en date du 29 septembre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de Lorient a désigné son nouveau représentant pour siéger au Conseil d'Administration de la société SEMBREIZH. Il s'agit de Madame Laure DECHAVANNE, domiciliée 7 rue Alfred Trescat - 56100 LORIENT, laquelle remplace à ces fonctions Monsieur Michel TOULMINET.
Cette modification a pris effet le 29 septembre 2022.
Pour avis et mention,
Le Directeur Général
Monsieur Guillaume DIEUSET

L227J03961

TMX INFO

SARL au capital de 10 000,00 €
44 rue Le Tertron
35750 IFFENDIC
819 283 680 RCS RENNES

TRANSFERT DE SIEGE
Suivant décisions de l'associé unique du 14/12/2022, le siège social a été transféré, à compter du 14/12/2022, du 44 rue Le Tertron 35750 IFFENDIC au 17 rue Galilée ZA La Nouette 35160 BRETEIL. L'article 4 des statuts a été modifié. Mention sera faite au RCS de RENNES. Pour avis, le gérant.

L227J03963

MODIFICATIONS

SCI SIMALY au capital social de 1 500 € Siège social : 40B rue Auguste Blanqui 35000 RENNES 831 276 704 RCS RENNES. Il a été décidé en date du 01/12/2022 de transférer le siège social au 23 avenue du 41ème Régiment d'Infanterie 35000 RENNES. Modification des statuts conséquence. RCS RENNES. Pour avis

L227J03969

Etude de Me Véronique FLEURY

Suivant acte reçu par Me Véronique FLEURY, le 26 septembre 2022, enregistré à RENNES le 19 octobre 2022, référence 2022 N 04729,

M. Loïc Francis Adolphe PRENVEILLE, et Mme Marie Annick Berthe Louise NEVEU, son épouse, demeurant à CANCALE (35260), 58 rue des Français Libres.

Ont cédé à la société «LA BISQUINE», Société civile immobilière au capital de 1.524,49€, dont le siège social est à CANCALE (35260), 58 rue des Français Libres. Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT MALO sous le numéro 384 237 889.

Les CENT (100) parts sociales de 15,24€ chacune portant les n° 1 à 100 de la société aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : «SCI LES GENETS»,

Forme : «Société civile immobilière»,

Siège social : CANCALE (35260), 58 rue des Français Libres.

Capital social : 1.524,49€, divisé en 100 parts sociales de 15,24 chacune.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Dépôt légal du Greffe du Tribunal de Commerce de SAINT MALO

Pour insertion - Me Véronique FLEURY

L227J03970

FICAMEX

VITAUFEU SERVICES

Société à responsabilité limitée
au capital de 25 000 euros
porté à cent mille euros
Siège social : 28 bis rue du Verger BP30
35640 MARTIGNE FERCHAUD
432 357 952 RCS RENNES

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 27 octobre 2022 a décidé :

- de transférer le siège social du 28 bis rue du Verger BP30, 35640 MARTIGNE FERCHAUD au ZA le Ronzeray - 1 Rue Irène Joliot-Curie, 35640 MARTIGNE-FERCHAUD à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts ;
- D'augmenter le capital social de 75.000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25 000 euros)

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cent mille euros (100 000 euros)

Pour avis
La Gérance

L227J03975

SARL COLLET
EURL au capital de 93 000 €
Siège social : 3 Allée de la Yole
35430 SAINT PERE
RCS de SAINT MALO n°433 775 830

En date du 13/12/2022, l'associé unique a décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée à associé unique, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 13/12/2022 et a nommé en qualité de président M. COLLET JOEL, demeurant 3 Allée de la Yole, 35430 SAINT PERE.

Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions de la gérance.

Accès aux assemblées et votes : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit son nombre d'actions ; chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : Tant que la société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement.

En date du 13/12/2022, l'associé unique a décidé à compter du 13/12/2022 de :

- Modifier la dénomination sociale de la société anciennement SARL COLLET qui devient COLLET.
- Transférer le siège social de la société au 7 Allée de la Yole, 35430 SAINT PERE.

Modification au RCS de SAINT MALO
Pour avis
L'associé unique

L227J03977

GROUPEMENT FORESTIER CAUREL GAUDILLAT

GF au capital de 600€
61 av de la grande Armée
75116 PARIS
898 783 535 RCS PARIS

Par DUA du 14/12/22, les associés décident de réduire le capital de 300€ et le porte de 600€ à 300€ et de transférer le siège au 42 boulevard Georges Clémenceau 35200 Rennes.

Objet : La propriété, la construction, l'amélioration, l'équipement, la conservation et la gestion, d'un ou plusieurs massifs forestiers, avec leurs accessoires ou dépendances inséparables, en ce compris toute demande d'aides ou de subventions et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher à cet objet ou en dérivant normalement, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil du groupement.

Durée : 99 ans.

Radiation du RCS de PARIS et nouvelle immatriculation au RCS de RENNES.

L227J03979

SELARL ERIC BRIZARD
Avocat
1 rue de la Terre Adélie - Parc Edonia
Bât P - 35760 SAINT-GREGOIRE

BONAP

EURL au capital de 10 000 €
Siège social : Centre Commercial Grand Quartier
35760 SAINT GREGOIRE
RCS de RENNES n°484 749 692

En date du 13/12/2022, l'associé unique a décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée à associé unique, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 13/12/2022 et a nommé en qualité de président M. GOMBERT Benoît, demeurant 1, rue des Rossignols, 35170 BRUZ.Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions de la gérance.

Accès aux assemblées et votes : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent.

Transmission des actions : Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des actions.

Mention : RCS de RENNES.

L227J03983

OMS

SAS au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 1, rue du Plessis - Z.A. du Plessis - 35770 VERN SUR SEICHE
448 013 870 RCS RENNES

Par décisions du 25/11/2022, l'associée unique a décidé de réduire le capital de 800 000 euros par annulation d'actions ordinaires pour être ramené à 200 000 euros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, La Présidente

L227J03997

DISSOLUTIONS

SCI LES CHATELLIERS

Société civile immobilière
au capital de 1.524,49 euros
Siège social : ZI La Goulgatière
35220 CHATEAUBOURG
Siège de liquidation : 4 rue de la Brunelière
35220 CHATEAUBOURG
381 206 291 RCS RENNES

Par décisions des associés en date du 30/11/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation. M. Didier BARBOT demeurant 4 rue de la Brunelière - 35220 CHATEAUBOURG a été nommé Liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé chez M. Didier BARBOT - 4 rue de la Brunelière - 35220 CHATEAUBOURG, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de RENNES.

L227J03783

CERFRANCE BROCÉLIANDE

A.M. SOLS

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 8 000 €
Siège : La Chagaudiere
35340 LA BOUEXIERE
Siège de liquidation : La Chagaudiere
35340 LA BOUEXIERE
500 062 245 RCS RENNES

AVIS DE DISSOLUTION

L'AGE réunie le 30/09/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Mickael AINS, demeurant LA CHAGAUDIERE 35340 LA BOUEXIERE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé LA CHAGAUDIERE 35340 LA BOUEXIERE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de RENNES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

L227J03819

EFI SCIENCES

SOCIETE BATIMENT DIFFUSION

SAS au capital de 10 000 €
Siège social : 5, rue Tragonoux
35270 COMBOURG
RCS de SAINT MALO n°500 626 940

Par décisions du 08/12/2022, l'associé unique a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 08/12/2022. Il a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. GIRARD Guy, demeurant 5, rue Tragonoux, 35270 COMBOURG et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de SAINT MALO.

L227J03831

CABINET ALAIN GORRET
NICOLAS MARUELLE
Espace performance
Centre Alphasis Bat H1
35760 SAINT-GREGOIRE
02 99 23 03 22

AVIS

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 5/12/2022, l'associé unique de la **SARL L.C.O PLOMBERIE CHAUFFAGE**, Société à responsabilité limitée au capital de 1 500 € en numéraire, immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 451 666 788 dont le siège social est fixé 14, Rue Pierre Loti à CHARTRES DE BRETAGNE (35131), a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2022 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Monsieur LE CLEACH Olivier, demeurant La Noé MACZON, à GOVEN (35580), avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à La Noé MACZON, à GOVEN (35 580)

RCS : RENNES

Pour avis, le liquidateur

L227J03880

ALLIANCE

Société Civile Immobilière de construction vente en liquidation au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 rue du 11 juin 1944
35160 MONTFORT-SUR-MEU
448 470 450 RCS RENNES

AVIS DE DISSOLUTION

D'un PV d'AGE du 15 octobre 2022, il résulte que la dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 15 octobre 2022 suivi de sa mise en liquidation. Ont été nommés comme liquidateurs : la société PEROTIN-IMMOBILIER, société à responsabilité limitée au capital de 15 244,90 euros, dont le siège est situé 5 Rue du 11 juin 1944 35160 MONFORT-SUR-MEU, immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 327 004 651, représentée par Monsieur Marcel PEROTIN, son gérant, et la société LOYER HERVO IMMOBILIER, société à responsabilité limitée au capital de 100 200 euros, dont le siège est situé Parc Edonia Bâtiment F, rue des Iles Kerguelen, BP 26216, 35760 SAINT-GREGOIRE, immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 398 710 467, représentée par Messieurs René LOYER et Michel HERVO, cogérants, a qui ont été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social 5 rue du 11 juin 1944 35160 MONFORT-SUR-MEU. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de RENNES. Pour avis, les liquidateurs.

L227J03953

VOS ANNONCES PAR MAIL
annoncelegale@7jours.fr
7JOURS

DISSOLUTIONS

ARCHI-CITE

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social :
3, Avenue du Chèvre
35690 ACIGNE
Siège de liquidation :
3, Henri Cartier Bresson
35690 ACIGNE
825 311 475 RCS RENNES

AVIS DISSOLUTION

Aux termes d'une délibération en date du 14 Décembre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Roger TASSI MOALE, demeurant 3, rue Henri Cartier Bresson 35690 ACIGNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 3, Henri CARTIER BRESSON 35690 ACIGNE.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de RENNES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

L227J03956

CLÔTURES

Le 31/10/2022 l'associé unique de la SARL COFIMATIC, capital 7622,45 €, 4 ALL DE L'EPERVIER, 35131 PONT-PEAN, rcs Rennes 412830705 a approuvé les compte de liquidation, a donné quitus au liquidateur Philippe ORHAN et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter de cette même date. rad Rcs Rennes

L227J03218

AVEC MOTORS & CO
Société à responsabilité limitée
en cours de liquidation,
au capital de 5.000 euros,
Siège social et de liquidation :
1 Rue de Breil 35000 RENNES
RCS Rennes 837 566 900

Par décisions unanimes des associés du 05/12/2022, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux Liquidateurs M. Nicolas STURM et M. Jacques THIPTHIPHAKONE, déchargé ces derniers de leur mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à effet rétroactivement du 30/11/2022 inclusivement. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de RENNES. Pour avis.

L227J03779

FONDS DE COMMERCE

OFFICE NOTARIAL
DU GUESCLIN
Notaires - 4 rue du Guesclin
35000 RENNES
Tél : 02 99 79 40 77
Notaires

Suivant acte électronique reçu par Maître Marc LAISNÉ, Notaire associé à Rennes, le 5 décembre 2022, en cours d'enregistrement au SDE de RENNES.

Maître Eric MARGOTTIN, mandataire-judiciaire à RENNES (35) 29 rue de Lorient Immeuble Le Papyrus CS 74036, agissant en qualité de liquidateur à la procédure de liquidation judiciaire ouverte à l'encontre de la Société dénommée AUTOUR DES SAISONS, SARL au capital de 20000€, dont le siège est à ROMILLE (35) 4 Place de l'Eglise, identifiée au SIREN sous le numéro 790626188 et immatriculée au RCS de RENNES.

A CEDE à :

La Société dénommée BRETAGNE TRAITEUR, SARL au capital de 15000€, dont le siège est à VIGNOC (35) 6 impasse du Clos Long, identifiée au SIREN sous le numéro 918573866 et immatriculée au RCS de RENNES.

Un fonds de commerce de CAFE, BAR, RESTAURANT sis à ROMILLE (35) 4 place de l'Eglise, connu sous l'enseigne AUTOUR DES SAISONS, et pour lequel la personne faillie est immatriculée au RCS de RENNES, sous le numéro 790626188.

PRIX : DIX MILLE EUROS (10 000,00 EUR),

Entrée en jouissance : 5 décembre 2022

Oppositions : Oppositions en l'étude de Maître Eric MARGOTTIN, mandataire-judiciaire à RENNES (35040) 29 rue de Lorient Immeuble Le Papyrus CS 74036, dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C.

Pour insertion, Maître Marc LAISNÉ

L227J03788

Maitres FRANÇOIS & MACÉ
Notaires
16, Bd de Rochebonne
35400 SAINT-MALO PARAMÉ

Suivant acte reçu par Maître Laurent FRANCOIS, notaire à SAINT-MALO, avec la participation de Maître Pierre-Luc VOGEL, notaire à SAINT-MALO, le 12 décembre 2022 en cours d'enregistrement au SDE de RENNES,

Monsieur Bernard Louis Marie BRELURU, demeurant à SAINT-MALO (35400), 7 rue Julien Lemordant a cédé à Madame Sylviane Antoinette Raymonde GUSMINI, épouse de M. André SARAZIN, demeurant à PLERGUER (35540) chez Mme PASQUIER, 27 le Mesnil des Aulenay,

Un fonds de commerce de LIBRAIRIE - PAPETERIE - JOURNAUX - ARTICLES DE FUMEUR - MAROQUINERIE - PARFUMERIE - TABACS - LOTO auquel est annexé une gérance de débit de tabac, sis et exploité à SAINT-MALO (35400), 6 boulevard de Rochebonne, connu sous l'enseigne « PARAME PRESSE « lui appartenant et pour l'exploitation duquel il est immatriculé au RCS de SAINT-MALO sous le SIREN 325 094 571,

Moyennant le prix de 120.00,00 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 112.650,00 € et au matériel pour 7.350,00 €.

Entrée en jouissance au : 12 décembre 2022

Les oppositions, si il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Office Notarial de ROCHEBONNE à SAINT-MALO (35400), 16 boulevard de Rochebonne.

Pour insertion, le notaire

L227J03836

GWENOLE CAROFF
ANNE-CECILE DARDET-CAROFF
NOTAIRES ASSOCIES
2 Rue des Douves BP 70118
35601 REDON CEDEX
Tél : 02 99 71 20 22
Notaire

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Gwenolé CAROFF Notaire à REDON (35600) 2 rue des douves, en date du 25 novembre 2022 enregistré au SIE de RENNES le 02/12/2022 Dossier 2022 00036098 référence 3504P61 2022 N 05343.

Par la **SAS ROOSTER CAFE** SAS au capital de 2500€, dont le siège est à REDON (35600), 1 rue Franklin, identifiée au SIREN sous le numéro 885 172 940 et immatriculée au RCS de RENNES.

A cédé à la **SAS SALLOUM** au capital de 100€, dont le siège est à REDON (35600), 1 rue Franklin 13 rue Maréchal Foch, identifiée au SIREN sous le numéro 920005618 et immatriculée au RCS de RENNES.

Moyennant le prix de 90.000 beuros s'appliquant aux éléments incorporels pour 70.000 euros et au matériel pour 20.000 euros.

Son fonds de commerce de CAFE, RESTAURATION RAPIDE, PATISSERIE, NEGOCE DE PRODUITS ALIMENTAIRES exploité 1, rue Franklin et 13 rue Maréchal Foch, 35600 REDON.

Entrée en jouissance au 18 novembre 2022.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, sous peine de forclusion ou d'irrecevabilité en l'étude de Maître Gwenolé CAROFF Notaire à REDON (35600) 2 Rue des douves BP 70118.

Pour avis, Le Notaire

L227J03858

LOCATION-GÉRANCE

Emeraude
Notaires
Saint-Malo
VOGEL, GAUTRON & OREAL
02 99 81 20 86 / vgo.saintmalo@notaires.fr

LOCATION GÉRANCE

Suivant acte reçu par Maître Nicolas OREAL, Notaire à SAINT-MALO (Ille et Vilaine), 51 Boulevard Douville, le 12 décembre 2022, en cours d'enregistrement à RENNES,

Monsieur Xavier Maurice Léon André GAUDIN, retraité, né à FOUGERES (35300) le 2 février 1961, veuf de Madame Isabelle Berthe Raymonde LEROY et non remarié, demeurant à CANCALE (35260) 8 rue de la Gaudichais. A confié, à titre de **location-gérance**, à :

La Société dénommée CEDAL, Société à responsabilité limitée à associé unique, au capital de 1000,00 €, dont le siège est à CANCALE (35260), 10 rue des Douets Fleuris, identifiée au SIREN sous le numéro 922 046 362 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-MALO.

Un fonds de commerce de TERRAINS DE CAMPING ET PARCS POUR CARAVANES OU VEHICULES DE LOISIRS sis à CANCALE (35260), 10 Rue des Douets Fleuris, pour une durée de UNE (1) année à compter du 1er janvier 2023.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation seront acquises par le gérant et tous les engagements les charges dus à raison de l'exploitation du fonds seront supportés par le gérant, le tout de manière que le bailleur ne puisse être ni inquiété ni recherché à ce sujet.

La présente publication fait courir le délai prévu à l'article L.144-7 du Code de commerce.

Pour unique insertion, Le notaire.

L227J03909

REGIMES MATRIMONIAUX

TRENTE CINQ
NOTAIRES
28 rue Alphonse Legault
à BRUZ (35170)

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte en date du 7 décembre 2022 dressé par Maître Guillaume JOUIN, notaire à BRUZ. Monsieur Jean -Luc Paul Albert **BARBOTIN** né(e) le 20 mars 1960 à CHARTRES DE BRETAGNE. Et Madame Christine Andrée Marie **TURPIN** né(e) le 23 juin 1959 à RENNES. Demeurant ensemble 25 rue Emile Gernigon, 35170 Bruz. Mariés le 11 septembre 1982 par devant l'officier de l'Etat civil de CHARTRES DE BRETAGNE sous le régime de la communauté réduite aux acquêts. Ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle. Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'étude de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil.

L227J03835

AMENAGEMENT REGIME MATRIMONIAL

Monsieur Alain Bernard Michel BORDIER, agriculteur, né à CHATEAUBRIANT (44110), le 17 janvier 1966 et Madame Géraldine Denise Rachel BARREL, agricultrice, née à CHATEAUBRIANT (44110), le 26 juin 1973, demeurant ensemble à THOURIE (35134), Le Grand Pâtis, mariés à la Mairie de JANZE (35150), le 13 juin 1998, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un aménagement de régime matrimonial contenant apport à communauté par Monsieur BORDIER.

L'acte a été reçu par Me Michel LE POUPON, notaire à RETIERS, le 12 décembre 2022.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Michel LE POUPON, notaire à RETIERS, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me Michel LE POUPON

L227J03890

AP NOTAIRES

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me TEXIER Notaire à LIFFRE, le 12 décembre 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au survivant entre :

M. Jean-Luc CHAUVEL, retraité, et Mme Marie-Thérèse Victoire Françoise GAUDIN, retraitée, dt ensemble à LIFFRE (35340) 12 D rue de Rennes.

Tous deux nés à CUILLE, respectivement savoir :

Monsieur le 9 janvier 1945,

Madame le 26 décembre 1945.

Mariés à CUILLE (53540) sans contrat le 4 juillet 1969, régime non modifié depuis.

Tous deux de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

L227J03907

POUR RETROUVER
CHAQUE SEMAINE
L'ACTUALITÉ DE
VOTRE RÉGION

ABONNEZ-VOUS
WWW.7JOURS.FR

RÉGIMES MATRIMONIAUX

Me De POULPIQUET, PINGUET et BRANELLEC
Notaires associés,
Office des Vallons de Vilaine
P.A La Courtinais,
5 rue Madeleine Brès
35580 GUICHEN

CHANGEMENT PARTIEL DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Olivier BRANELLEC, Notaire associé à GUICHEN (Ille et Vilaine), Parc d'Activité de la Courtinais, 5, Rue Madeleine Brès, CRPCEN 35073 , le 9 décembre 2022, il a été conclu le changement partiel de régime matrimonial par ajout d'une clause de préciput portant sur le logement de la famille et les meubles meublants ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux :

Entre Monsieur Thierry Jean Maurice CADEAU, Agent de maintenance, et Madame Françoise Marie Thérèse LUCAS, Agent administratif, demeurant ensemble à GUICHEN (35580) 88 La Billiais .

Monsieur est né à ANGERS (49000) le 5 juillet 1963,

Madame est née à VANNES (56000) le 17 novembre 1964.

Mariés à la mairie de ANGERS (49000) le 13 mai 1989 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

L227J03916

Me CHEVALIER-MOUSSON
Notaire
1 rue de la Libération
35540 MINIAC MORVAN
Notaires

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Laurence CHEVALIER-MOUSSON notaire associée membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée 'NOTAIRES DU GRAND SAINT-MALO' titulaire d'un office notarial dont le siège est à MINIAC MORVAN (Ille-et-Vilaine), 1, rue de la Libération office notarial n° 35090, le 14 décembre 2022,

Monsieur Laurent Roger Joseph GOHIN et Madame Laurence LEPRINCE, demeurant ensemble à PLERGUER (Ille-et-Vilaine) 7, La Landelle, mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de BONNEMAIN (Ille-et-Vilaine) le 24 septembre 1988, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté à l'époux survivant.

Les oppositions pourront être faîtes dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Laurence CHEVALIER-MOUSSON, notaire associé à MINIAC MORVAN (Ille-et-Vilaine), où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal Judiciaire.

Pour avis.

L227J03993

ABONNEZ-VOUS !

AUTRES ANNONCES

IPO

Société par actions simplifiée
Au capital de 1.500 euros
Siège social : Lieu-Dit Nuillé
35680 DOMALAIN
893 524 298 RCS RENNES

Le 10/11/2022, l'associé unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-248 du Code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. RCS RENNES. Pour avis.

L227J03826

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 8 septembre 2010, **Madame Marcelle Louise Jeannine DENOT**, en son vivant retraitée, demeurant à SAINT-MALO (35400) 20 rue des Tintiaux. Née à SAINT-MELOIR-DES-ONDES (35350), le 30 mars 1929. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale (Article 4 B du Code général des impôts). Décédée à SAINT-MALO (35400) (FRANCE) , le 16 mars 2022. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Géraldine RENOULT, Notaire Associé de la S.E.L.A.R.L «OFFICE NOTARIAL VAUBAN SAINT-MALO», titulaire d'un Office Notarial à SAINT MALO, 15, Boulevard de la Tour d'Auvergne, le 29 juillet 2022, et d'un acte de contrôle de la saisine du légataire reçu par Maître Géraldine RENOULT Notaire associé à SAINT MALO en date du 02 Décembre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : S.E.L.A.R.L. Matthieu LEBRANCHU et Stéphane LEJAMTEL, notaires à SAINT MALO 61 rue Georges Clémenceau, référence CRPCEN : 35103, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SAINT MALO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L227J03833

L'OFFICE DU CARRÉ
Notaires
FOUGÈRES

ENVOI EN POSSESSION

Par testament olographe en date du 24 septembre 2014, Madame Lucienne Albertine Louise Françoise BLANCHET, retraitée, veuve de Monsieur Yves GOUSSIN, demeurant à FOUGERES (35300), 55 Avenue Georges Pompidou, née à FOUGERES, le 17 octobre 1939 et décédée à FOUGERES (35300), le 10 juin 2022,

A institué un légataire universel.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Pauline JOSSELIN, notaire à FOUGERES (35300), 3 Boulevard Jean Jaurès, notaire chargé de la succession.

L227J03841

Emeraude Notaires Saint-Malo
VOGEL, GAUTRON & OREAL
02 99 81 20 86 / vgo.saintmalo@notaires.fr

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 11 Août 2019,

Monsieur Francis Julien Raymond CHARTRAIN, en son vivant Ingénieur en Retraite, demeurant à DINARD (35800) 34 rue René Aillerie .

Né à SAINT-MALO (35400) , le 24 février 1931.

Veuf de Madame Annie Elise SLUCKI et non remarié.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à DINARD (35800) (FRANCE) en son domicile, le 2 juillet 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Pierre-Luc VOGEL, Notaire de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « EMERAUDE NOTAIRES SAINT-MALO «, titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à SAINT-MALO (Ille et Vilaine), 51 Boulevard Douville, le 21 octobre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Pierre-Luc VOGEL, notaire à SAINT MALO, référence CRPCEN : 35104, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SAINT MALO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis, Le notaire

L227J03933

LES NOTAIRES DU LITTORAL

8 Route de Saint-Cast,
22550 MATIGNON,

SAISINE LEGATAIRE UNIVERSELLE

Par testament en date à CHEVAIGNE (35) du 24 mars 2017, Monsieur Patrick Pierre Roland SCHWARTZ, né à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100), le 22 janvier 1951, célibataire, demeurant à CHEVAIGNE (35250), 14 route des Fonderies a institué un ou plusieurs légataires universels.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Virginie HATTON, notaire à MATIGNON (22) suivant procès-verbal de dépôt et de description de testament en date du 25 octobre 2022 et la vérification de la saisine du légataire suivant acte reçu par Me Virginie HATTON, susnommée le 14 décembre 2022 dont une copie authentique a été déposée au Tribunal judiciaire de Rennes.

Les oppositions seront à former en l'étude de Me Virginie HATTON, notaire à Matignon (22550), chargée du règlement de la succession.

L227J03944

neonot
DES NOTAIRES À VOS CÔTÉS

AVIS D'ENVOI EN POSSESSION

Par testament du 14 mai 2018 déposé au rang des minutes de Maître Alexandre AVENEL, notaire à RENNES (35000), 1 place Honoré Commeurec, suivant procès-verbal en date du 30 novembre 2022, dont la copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire de RENNES.

Monsieur Louis Marcel Joseph SAUDRAIS, célibataire, demeurant en son vivant à LIVRE SUR CHANGEON (35450), 14 rue Pierre du Colombier, né à LIVRE SUR CHANGEON (35450), le 11 août 1932 et décédé à VITRE (35500), le 22 octobre 2022, a institué des légataires universels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Maître Alexandre AVENEL, notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois de réception de la copie authentique du procès-vrbal par le greffe du Tribunal Judiciaire.

Pour avis
Le notaire

L227J03955

SCP PRADO - CAZUGUEL
6 Rue Etang Du Miroir
35430 CHATEAUNEUF
D'ILLE-ET-VILAINE
Tél 02 99 58 40 73
Fax 02 99 58 33 03
Notaires

AVIS D'ENVOI EN POSSESSION

Par testament olographe du 11 novembre 2007, **Monsieur Pierre Emmanuel LEPRINCE**, en son vivant instituteur en retraite, demeurant à SAINT-JOUAN-DES-GUERETS (35430) - 18 rue de Rennes, non lié par un pacs, né à SAINT-MALO (35400) le 31 mars 1930, décédé à SAINT MALO, le 14 juillet 2022, a institué une légataire universelle. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Jérôme CAZUGUEL, suivant procès-verbal en date du 26 septembre 2022, dont la copie authentique a été déposée au greffe du tribunal judiciaire de SAINT MALO le 17 octobre 2022.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Jérôme CAZUGUEL, notaire à CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE, chargé du règlement de la succession.

En cas d'opposition, la légataire sera soumise à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis.
Me CAZUGUEL

L227J03958

POUR RETROUVER CHAQUE SEMAINE L'ACTUALITÉ DE VOTRE RÉGION

ABONNEZ-VOUS WWW.7JOURS.FR

VOTRE ALLIÉ COMPACT SUR LA ROUTE DE VOS SUCCÈS.

NOUVEAU E-DOBLÒ : 100 % ÉLECTRIQUE, PLUS DE TECHNOLOGIE POUR PLUS DE FONCTIONNALITÉS. CONNECTÉ À TOUS VOS BESOINS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN.

• JUSQU'À 275 KM D'AUTONOMIE* • 30 MIN POUR 80 % DE CHARGE • BATTERIE GARANTIE 8 ANS OU 160 000 KM • 2 LONGUEURS DISPONIBLES • JUSQU'À 4,4 M³ DE VOLUME ET 1 TONNE DE CHARGE UTILES • EXISTE AUSSI EN MOTORISATIONS DIESEL ET ESSENCE.**

FIAT PROFESSIONAL

(1) Exemple pour Nouveau E-Doblò de Fiat Professional, fourgon tôlé taille M, 800 kg, moteur électrique 136 ch (100 kW), batterie 50 kWh, sans option, au tarif constructeur du 19/07/2022 en **LLD sur 60 mois/50 000 km maximum, soit 60 loyers mensuels de 209 € HT, incluant les prestations garantie, entretien et assistance, après apport de 11 500 € ramené à 6500 € après déduction du bonus écologique de 5 000 €.** **Modèle présenté** : Nouveau E-Doblò fourgon tôlé taille M, 800 kg, moteur électrique 136 ch (100 kW), batterie 50 kWh avec options **(229 € HT/mois aux mêmes conditions).** Offre réservée aux professionnels, non cumulable, valable **jusqu'au 31/12/2022** et immatriculation avant le 30/06/2023, dans le réseau Fiat Professional participant. Dans la limite des stocks disponibles. Sous réserve d'acceptation par LEASYS France, SAS - 1 rue Victor Basch 91300 Massy - 413 360 181 RCS Évry. Courtier en assurance enregistré à l'ORIAS n° 08045147. (2) La prestation d'assistance est garantie et mise en œuvre par Europ Assistance, entreprise régie par le code des assurances. *Autonomie selon cycle combiné WLTP. Émissions de CO_2 : 0 g/km. **En courant continu 100 kW, batterie 50 kWh. Visuels non contractuels. LEASYS

fiatprofessional.com/fr

MARTENAT
BRETAGNE

1 Rue Hélène Boucher -35170 Bruz - 02 99 52 61 13
7 rue de Kergoustard - 56300 Saint-Thuriau - 02 97 39 39 01
14 rue du Breil - 35135 Chantepie - 02 99 26 14 20

En septembre 2023, pour lutter contre le gaspillage, les centres E.Leclerc arrêtent la distribution des prospectus en boîte aux lettres. Soit l'équivalent de 50 000 tonnes* de papier par an.

Prospectus ou pas, s'il y a bien une chose qu'on n'arrêtera jamais, c'est de défendre votre pouvoir d'achat. Et vous pourrez toujours retrouver toutes les promos en magasin et sur l'application "Mon E.Leclerc".

E.Leclerc

DÉFENDRE TOUT
CE QUI COMPTE POUR VOUS.

BETC GALEC – 26 Quai Marcel Boyer – 94200 Ivry-sur-Seine. 642 007 991 RCS Créteil.

*Sur la base du nombre de prospectus distribués en 2022. Source E.Leclerc. Plus d'informations sur www.sansprospectus.leclerc